



École nationale
d'administration
pénitentiaire

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA DOCUMENTATION

Directeurs Des Services Pénitentiaires

44^{ème} PROMOTION

Mémoire
de recherche
et d'application
professionnelle

LE QUARTIER D'ISOLEMENT : UNE RECOMPOSITION DES RELATIONS ENTRE SURVEILLANTS ET DÉTENUS ?

Présenté par Cécile MAUVIEL

MAI 2016



Le quartier d'isolement :
une recomposition des relations entre
surveillants et détenus ?

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer en entretien. Je leur suis très reconnaissante, que ce soit pour la spontanéité de leurs réponses que pour le temps qu'ils m'ont accordé. L'ensemble de leurs témoignages a en effet été très précieux pour mon travail de recherche et mon expérience personnelle.

Je remercie également Léa Poplin pour son soutien et sa confiance, ainsi qu'Alexandra Degros qui m'a conseillée de travailler sur le quartier d'isolement. Merci également à mes collègues qui me donnent chaque jour la traduction concrète du mot « équipe ».

Je remercie en outre Guillaume Brie pour son aide et son regard de sociologue, qui ont permis de guider mes recherches. De même, j'adresse mes meilleures salutations à mes camarades de promotion et de groupe de guidance, Mathilde, Camille et Aurélien, avec lesquels j'ai travaillé sur les questions de sécurité.

Je remercie enfin mes proches pour leur présence et leur affection.

Sommaire

Sommaire	3
Glossaire	5
Introduction	6
1. L'isolement et la prison : quelles conséquences pour les relations en détention ?	8
1.1. La notion d'isolement : un terme historiquement attaché à la prison	8
1.1.1. L'isolement, une caractéristique de l'institution carcérale	8
1.1.2. L'isolement par la prison, la mise à l'écart de l'individu ?	9
1.2. L'isolement et les relations surveillants/surveillés au sein de l'institution ..	11
1.2.1. La prison comme espace clos : la complexité des échanges entre surveillants et surveillés.....	11
1.2.2. Surveillants et surveillés, l'impossible « <i>monde commun</i> » ?.....	13
1.3. L'isolement dans l'isolement : le cas des quartiers d'isolement, paroxysme des phénomènes révélés par la prison?.....	14
1.3.1. Le quartier d'isolement : une mise à l'écart de la dangerosité en détention	15
1.3.2. Les relations surveillants/surveillés au quartier d'isolement : une amplification des échanges ?	16
2. La recomposition des rapports sociaux au sein du quartier d'isolement : de l'enquête exploratoire à l'élaboration d'une problématique	18
2.1. Présentation de la méthode de l'enquête exploratoire	18
2.2. Présentation des résultats de la pré-enquête	21
2.2.1. Les ambivalences relevées autour des représentations dont font l'objet les personnes détenues placées au quartier d'isolement.....	21
2.2.2. Les interactions au quartier d'isolement : l'apparente continuité des échanges entre surveillants et surveillés en détention ordinaire.....	22
2.2.3. Des échanges reconnus et valorisés par la hiérarchie.....	25
2.3. Quelle recomposition des rapports sociaux au quartier d'isolement ? - Elaboration de la problématique	26
3. Recueil de données et analyse : la vérification des hypothèses de recherche à partir de l'enquête de terrain	29
3.1. Présentation de la méthode : le choix des entretiens semi-directifs	29
3.2. L'existence d'une stigmatisation renforcée à l'égard de la personne détenue affectée au quartier d'isolement : quelles réalités ?	30
3.2.1. La validation de l'hypothèse de l'étiquetage.....	30
3.2.2. La réfutation de l'idée du gain symbolique et la validation de la mise en place de mécanismes de résistance par la personne détenue isolée.....	35
3.3. Les interactions entre surveillants et surveillés au quartier d'isolement : le paroxysme des phénomènes relationnels identifiés en détention ordinaire ?	36

3.3.1. L'inscription des interactions entre surveillants et surveillés au quartier d'isolement dans la continuité des rapports sociaux de la détention ordinaire	36
3.3.2. Le quartier d'isolement : le paroxysme des phénomènes relationnels de la détention.....	40
3.4. La recomposition des échanges au quartier d'isolement : quel traitement pratique de cette donnée par la hiérarchie ?	46
3.4.1. La mission de surveillance au quartier d'isolement : une revalorisation professionnelle ?	46
3.4.2. Conclusion : la recomposition des relations entre surveillants et détenus au quartier d'isolement, quelles perspectives pour la direction ?.....	48
 Bibliographie	 52
 Tables des annexes	 54
 Résumé et mots clés.....	 61

Glossaire

QI : quartier d'isolement

QD : quartier disciplinaire

QADI : quartier arrivant disciplinaire et d'isolement

Introduction

L'intérêt porté au quartier d'isolement est né à l'occasion d'un stage effectué dans une Maison d'arrêt. Dans cet établissement, les surveillants travaillant dans ce quartier avaient établi un espace relationnel avec les détenus, différent de celui en détention ordinaire. Disposant de davantage de temps que leurs collègues, les agents mettaient en place un dialogue plus « personnalisé » avec les personnes incarcérées. L'hypothèse formulée était alors la suivante : l'objet d'un tel quartier étant la mise à l'écart d'une personne détenue dans un établissement pénitentiaire, cette dernière ne peut en faire un lieu de sociabilité qu'à la condition d'entrer en interaction avec le surveillant, qui constitue alors son seul interlocuteur. Ainsi, le régime de détention relativement strict auquel est soumis la personne détenue semble l'encourager à échanger davantage avec le personnel de surveillance qu'en détention ordinaire.

L'objet de cette recherche étant le quartier d'isolement comme espace de relations entre surveillants et surveillés, il convient dans un premier temps d'en fixer les contours. Le quartier d'isolement ayant une dimension sécuritaire, l'étude ne s'intéressera qu'aux personnes détenues placées à l'isolement pour des motifs liés à leur dangerosité et aux risques qu'elles présentent pour le bon ordre de l'établissement. Il a semblé en effet plus pertinent de ne pas prendre en compte les détenus affectés à ce quartier lorsque la décision s'appuie sur des critères de vulnérabilité ou lorsqu'il s'agit d'une demande de leur part, afin d'analyser la nature des rapports sociaux qui naissent entre des agents, dont l'une des principales missions est la préservation de la sécurité, et des personnes qui contestent leur placement à l'isolement.

Il convient en outre de préciser que la question des relations entre surveillants et surveillés au quartier d'isolement ne peut être détachée de celle des rapports sociaux en détention ordinaire. Qu'il s'agisse d'une continuité, d'une discontinuité ou d'un changement de modèle relationnel, cette recherche ne pourra faire l'économie d'un point détaillé sur les théories déjà existantes relatives aux interactions en détention. En effet, les différents éléments mis en valeur lors de cet état des lieux constitueront la base de la réflexion, dans la mesure où il s'agira d'indicateurs comparatifs sur laquelle se basera l'analyse des interactions au quartier d'isolement.

Pour ce faire, il convient dans un premier temps d'établir une revue de littérature. Cette dernière se structurera en trois parties. Tout d'abord, il s'agira de voir en quoi l'isolement, qui correspond à une mise à l'écart de l'individu, est une notion intrinsèquement attachée à l'institution carcérale. Ensuite, l'étude aura pour objectif de se pencher sur les rapports sociaux en détention ordinaire. Les divers phénomènes révélés dans ces deux premières parties permettront de guider l'analyse vers un troisième axe, dont l'hypothèse serait celle d'un paroxysme, au sein du quartier d'isolement, des éléments identifiés en amont. Dans un deuxième temps, la présentation de l'enquête exploratoire permettra aussi bien de mettre en valeur la méthode utilisée et les résultats obtenus que de souligner les limites rencontrées. L'ensemble de ce travail aboutira à l'élaboration d'une problématique, suivie de deux hypothèses et d'une méthodologie prévisionnelle d'enquête qui guidera les recherches de la deuxième année. La troisième et dernière partie qui regroupe l'ensemble des données recueillies sur le terrain et analysées aura soin de vérifier les deux hypothèses préalablement déterminées. L'objectif sera alors de s'intéresser à la question de l'étiquetage de la personne détenue isolée, puis d'analyser en quoi les interactions entre surveillants et surveillés au quartier d'isolement constitue une amplification des phénomènes relationnels identifiés en détention ordinaire. La conclusion de ce travail se penchera sur l'investissement de la hiérarchie, et plus particulièrement de la direction, de cet espace relationnel.

1. L'isolement et la prison : quelles conséquences pour les relations en détention ?

Avant d'analyser l'impact de l'isolement carcéral sur les relations entre surveillants et surveillés, l'état des lieux de la littérature reviendra sur la notion même d'isolement, en tant que terme historiquement attaché à la prison. L'étude sera ensuite axée vers l'hypothèse d'une amplification, dans les quartiers d'isolement, de certains phénomènes identifiés au fur et à mesure des recherches.

1.1. La notion d'isolement : un terme historiquement attaché à la prison

Telle que définie par *Le Petit Robert*, la notion d'isolement est synonyme de solitude. Il s'agit de l'« *état, situation d'une personne isolée* ». Le qualificatif « isolé » correspond à un individu « *séparé des autres hommes* ». Or, la pensée aristotélicienne, qui constitue l'un des fondements de la philosophie européenne, définit l'homme comme un être social, dans la mesure où la nature l'a doté de la faculté de langage¹. Il convient donc d'en déduire intuitivement que, mises à part des personnalités misanthropes ou des vies d'ermites, qui constituent davantage des solitudes « choisies », un individu ne s'isole pas de son propre libre-arbitre.

1.1.1. L'isolement, une caractéristique de l'institution carcérale

Erving Goffman définit certaines institutions comme « totalitaires ». Il entend par ce terme :

*« Un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées »*².

¹ « *La nature, en effet, selon nous, ne fait rien en vain ; et l'homme, seul de tous les animaux, possède la parole.* » Aristote, *La Politique*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, coll. Bibliothèque des textes philosophiques, 1989, p.29.

² Goffman E., *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Editions de Minuit, coll. Le sens commun, 1968, p.41

Selon le sociologue, la prison fait partie de ces institutions totalitaires, dans la mesure où celle-ci a pour finalité de protéger la société contre des personnes représentant une menace qualifiée d'intentionnelle. Elle dresse ainsi des « obstacles matériels »³ avec l'extérieur et se matérialise par une architecture particulière, à laquelle certains éléments sont rattachés, presque symboliquement, comme les hauts murs, les barbelés ou encore les miradors.

Encore aujourd'hui, ces équipements sont considérés comme des « *organes de sécurité* »⁴. Leur principale fonction est la dissuasion : éviter les tentatives d'évasion, ou tout au moins les ralentir, dans la mesure où ils constituent des obstacles quasiment infranchissables. Ils isolent donc matériellement les personnes incarcérées du reste de la société. Cette idée rejoint le contenu de l'article 2 de la loi pénitentiaire de 2009⁵, qui dispose que l'Administration pénitentiaire participe à la protection de la sécurité publique. En exerçant une mission de garde des personnes condamnées à une peine privative de liberté par les autorités judiciaires, les établissements pénitentiaires sont des lieux d'isolement, situés au sein même de la société, et dans lesquels sont regroupés les individus que cette dernière souhaite exclure temporairement.

1.1.2. L'isolement par la prison, la mise à l'écart de l'individu ?

Sont enfermés, dans les lieux de détention, aussi bien les condamnés que les prévenus en attente de jugement. Ici, sont donc introduites les notions de culpabilité reconnue et de dangerosité estimée. En effet, si les premiers ont été « punis » pour les infractions commises, les seconds, présumés innocents, sont néanmoins incarcérés afin de prévenir un certain nombre de risques envisagés par les textes législatifs⁶. Le fait de commettre un acte contraire aux règles sociales, ou sa suspicion dans le cadre de la détention provisoire,

³ *Ibid*, p.46

⁴ Scotto S., « Architecture carcérale et sécurité des établissements : quelques réflexions », *L'architecture carcérale, des mots et des murs*, sous la direction de Dieu F. et Mbanzoulou P., Enap, Privat, 2011, p.107

⁵ Article 2 de la loi du 24 novembre 2009 : « *Le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions pénales. Il contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes, et des droits des personnes détenues. Il est organisé de manière à assurer l'individualisation et l'aménagement des peines des personnes condamnées.* »

⁶ Article 144 du Code de procédure pénale

permet de justifier la mise à l'écart des délinquants. L'isolement par la prison sera alors la conséquence d'une réaction de la société, en vue de se protéger elle-même de certains individus qui la composent. Cette idée peut renvoyer à la théorie de l'étiquetage, qui développe, en sociologie, le phénomène de stigmatisation d'un individu par le reste de la société dans laquelle il évolue. La personne, qualifiée de déviante, est alors étiquetée comme telle :

« (Edwin) Lemert considère ainsi la déviance comme une qualité conférée rétrospectivement à un individu à travers une réaction socialement organisée où une étiquette de déviant est posée, ce qu'il appelle l'« individuation sociopathique » »⁷.

L'isolement des personnes incarcérées est en outre accentué par la tendance actuelle à construire les nouveaux établissements pénitentiaires en périphérie des villes. Le colloque *Des mots et des murs*, tenu à l'ENAP en 2010, s'introduisait de la manière suivante :

« L'évolution de la localisation géographique des prisons – des centres villes aux banlieues excentrées jusqu'aux campagnes reculées – montre un glissement d'une logique « pratique » à une logique de « mise à l'écart » dans les stratégies d'implantation d'un établissement pénitentiaire »⁸.

Olivier Milhaud nuance cette idée en affirmant que la raison principale de cette excentration est foncière⁹. De plus, les nouveaux établissements ont, parmi leur cahier des charges, l'obligation d'être accessibles aux familles des personnes détenues¹⁰. Il y aurait donc aujourd'hui un phénomène d'ouverture des lieux de détention aux proches des personnes incarcérées, accéléré par les évolutions pénitentiaires en matière de maintien des droits familiaux. La création des premières Unités de Visite Familiale (UVF) en 2003 en est un exemple concret. Ces lieux constituent des espaces à part dans la prison : il s'agit d'un entre-deux, dans lequel le temps et l'espace ne sont plus ceux de la détention.

⁷ Lacaze L., « La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'« analyse stigmatique » revisitée », Nouvelle revue de psychosociologie 1/2008 (n° 5), p. 183-199, <http://www.cairn.info/>

⁸ Milhaud O., « Des prisons si loin, si proches. Réinterroger les mises à distance », *L'architecture carcérale, des mots et des murs*, sous la direction de Dieu F. et Mbanzoulou P., Enap, Privat, 2011, p.51

⁹ *Ibid*, p.53

¹⁰ *Ibid*, p.55

Les rapports familiaux s'inscrivent dans une autre dimension, plus réelle et plus libre que dans un simple parloir¹¹.

Néanmoins, cette ouverture de la prison vers les proches des personnes détenues ne saurait se substituer aux relations qui se tissent au sein même de la détention. En effet, les individus incarcérés n'entretiennent pas toujours des liens avec l'extérieur. De plus, les interactions entre surveillants et surveillés se caractérisent par leur caractère quotidien et immédiat, dans la mesure où ces deux groupes évoluent dans un même espace clos¹².

1.2. L'isolement et les relations surveillants/surveillés au sein de l'institution

Antoinette Chauvenet qualifie les relations entre personnels de surveillance et détenus d'« *essentielles en prison* »¹³. Elle se détache ainsi des analyses goffmaniennes, selon lesquelles l'établissement pénitentiaire établirait un fossé infranchissable entre les deux groupes, les échanges étant en effet « *des plus restreints* »¹⁴. La sociologue nuance le propos en affirmant qu'il existe un véritable « *système d'échanges (...) entre surveillants et détenus (...), sans médiation* »¹⁵.

1.2.1. La prison comme espace clos : la complexité des échanges entre surveillants et surveillés

Corinne Rostaing affirme que les surveillantes et les détenues qu'elle a observées dans le cadre de son travail de terrain nourrissent des relations « *asymétriques mais nuancées* »¹⁶. Elle en distingue deux types : les rapports formalisés et les rapports plus originaux.

¹¹ Rambourg C., « *Les Unités de Visites Familiales. Nouvelles pratiques, nouveaux liens* », Dossiers thématiques – CIRAP, p.41

¹² Faugeron C., Chauvenet A., Combessie P., « L'échange et la prison » in *Approches de la prison*, Paris, Bruxelles, Les Presses de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Département De Boeck Université, coll. Perspectives criminologiques, 1996, p.47

¹³ *Idem*

¹⁴ Goffman E., *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit., p.49

¹⁵ Faugeron C., Chauvenet A., Combessie P., « L'échange et la prison » in *Approches de la prison*, op. cit., p.57

¹⁶ Faugeron C., Chauvenet A., Combessie P., « Les relations entre surveillantes et détenues » in *Approches de la prison*, Paris, Bruxelles, Les Presses de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Département De Boeck Université, coll. Perspectives criminologiques, 1996, p.114

Parmi les premiers figure « *l'interaction normée* »¹⁷, qui se caractérise par les stéréotypes qu'elle recouvre. Ici, chaque partie respecte le cadre institutionnel de la relation, dans la mesure où « *la rencontre est formalisée* » et la relation superficielle¹⁸. Cette interaction est la plus fréquente dans les maisons d'arrêt où le *turn over* important de la population carcérale a pour conséquence une telle mise à distance. L'auteure définit ensuite les rapports conflictuels qui peuvent se jouer entre surveillantes et détenues, dont le fondement est l'absence de reconnaissance mutuelle. Chacun des deux groupes se réfugiera alors dans des comportements, le rappel de la règle pour les surveillantes, leur modulation pour les détenues, facteurs de tensions en détention¹⁹.

Ce type de rapport de force est contrebalancé par l'existence, dans les prisons, de relations plus originales, dans lesquelles « *les statuts proposés par l'institution sont renégociés ou négligés, permettant aux partenaires de valoriser d'autres identités* »²⁰. Ainsi, la relation que Corinne Rostaing qualifie de négociée a pour objectif d'aménager un terrain d'entente entre les acteurs. Les personnels de surveillance y ont recours lorsqu'elles cherchent à établir un dialogue avec une personne détenue qui perturbe la détention. L'attitude compréhensive dont ils feront preuve, le ton de la confiance parfois adopté, la valeur donnée à l'engagement, ainsi que l'assouplissement de la règle constitueront autant d'outils entre les mains des agents, qui leur permettront de maintenir le calme sur la coursive²¹. Loin des archétypes, l'interaction négociée semble marquée par une certaine hiérarchie empreinte de paternalisme²². L'étude révèle enfin une dernière forme d'interaction : la relation personnalisée.

« *La relation personnalisée est une rencontre privilégiée entre une détenue proche de la logique de participation et une surveillante proche de l'attitude missionnaire, qui se reconnaissent individuellement en dehors des rôles imposés par l'institution carcérale.* »²³

¹⁷ *Ibid*, p.115

¹⁸ *Idem*

¹⁹ *Ibid*, p.117

²⁰ *Ibid*, p.119

²¹ *Ibid*, p.120

²² *Ibid*, p.121

²³ *Idem*

Ces rapports se caractérisent par une certaine sociabilité et sont rendus possible par une connaissance de longue durée entre le surveillant et le détenu. Il s'agit d'échanges réciproques, de discussions qui sortent parfois du cadre strict de la détention pour se teinter de complicité. Néanmoins, le rapprochement opéré ne permet pas de gommer définitivement le rapport de domination : le déséquilibre est manifeste, notamment au niveau des informations transmises. De plus, il est possible que le groupe auquel appartient chacun des protagonistes dévalorise une telle relation en la jugeant illégitime, ce qui conduira ces derniers à mettre en place des stratégies de camouflage²⁴.

Ces analyses vont dans le sens de l'existence d'interactions complexes et multiples en détention. La sociologue précise en outre que la classification qu'elle opère ne saurait constituer un « *modèle normatif* »²⁵, mais davantage une grille de lecture des relations entre personnels de surveillance et personnes détenues, qui évoluent dans un même espace mais dont les statuts semblent porter en eux-mêmes leurs propres cloisons.

1.2.2. Surveillants et surveillés, l'impossible « *monde commun* »²⁶ ?

Antoinette Chauvenet affirme que « *dans sa dimension sécuritaire la loi carcérale ignore que la prison est une société* »²⁷. L'objectif de sécurité pénitentiaire porterait en lui une contradiction majeure : en affirmant être conditionné par l'absence d'échanges libres entre surveillants et surveillés, il nie le rôle joué par les liens relationnels tissés en détention, qui participent activement au maintien de l'ordre. La notion de paix sociale est en effet construite sur la base de ces échanges, que l'auteure s'attache à identifier.

En reprenant les théories de Mauss, qu'elle applique à l'univers carcéral, Antoinette Chauvenet définit les interactions entre les agents pénitentiaires et les personnes détenues comme un système de dons et de contre-dons. Bien que les deux groupes soient antagonistes, ils mettent en place des échanges qui « *s'effectuent de trois façons : indépendamment du droit, (...) dans le flou du droit et contra legem* »²⁸. Il s'agit alors de se rendre mutuellement des services, l'un en modulant la règle, l'autre en adoptant un

²⁴ *Ibid*, p.123

²⁵ *Ibid*, p.114

²⁶ Chauvenet A., Rostaing C., Orlic F., *La violence carcérale en question*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Le Lien social, 2008, p. 21

²⁷ Faugeron C., Chauvenet A., Combessie P., « L'échange et la prison » in *Approches de la prison*, op. cit., p.54

²⁸ *Ibid*, p.58

comportement correct à l'égard du surveillant. L'établissement de tels rapports humains est libre, dans la mesure où il appartient au personnel de nouer ou non des relations interpersonnelles avec les détenus. C'est d'ailleurs, selon la sociologue, « *le seul espace de liberté du surveillant* »²⁹. Ces échanges sont stabilisés par une norme morale de réciprocité, qui régit, de manière informelle, la société de la prison. La valeur de la parole donnée, la manifestation d'un respect mutuel et la reconnaissance de soi par autrui sont les composantes de cette norme, qui, loin d'effacer totalement les rapports de force, permet d'apaiser la détention³⁰.

Néanmoins, les échanges libres entre surveillants et surveillés rencontrent un certain nombre de limites. La première tient à l'absence de légitimité qui les caractérise et qui empêche leur reconnaissance institutionnelle. La deuxième relève de l'asymétrie attachée aux relations que nourrissent agents pénitentiaires et personnes détenues. La dépendance des seconds à l'égard des premiers maintient la sphère de pouvoir confié à ces derniers par l'institution, dont la finalité est la sécurité de l'établissement. À la réciprocité des échanges peut donc rapidement se substituer des stratégies relationnelles, fondées sur un système de représentations, lui-même axé vers une logique de défiance à l'égard de l'autre. Enfin, ce sont les caractères morcelé et précaire des interactions qui empêchent l'émergence d'un lieu d'appartenance commun, phénomène accentué par la nature informelle et opaque des échanges entre surveillants et surveillés. L'espace relationnel ne peut être reconnu, dans la mesure où il manque de visibilité³¹.

La prison est un lieu où les interactions sont redéfinies : l'isolement auquel sont soumis ses acteurs crée une microsociété, dans laquelle les liens entre les agents pénitentiaires et les personnes détenues sont complexes. C'est pourquoi il est intéressant de voir si ce phénomène est accentué dans les quartiers, où l'isolement est renforcé.

1.3. L'isolement dans l'isolement : le cas des quartiers d'isolement, paroxysme des phénomènes révélés par la prison?

²⁹ *Ibid*, p.60

³⁰ *Ibid*, p.62

³¹ *Ibid*, p.68

Hérités des quartiers de haute sécurité abolis en 1982³², les quartiers d'isolement se caractérisent par un régime de détention particulièrement contraignant pour les personnes détenues. Privé de tout contact avec la détention ordinaire, l'individu est mis à l'écart de la société carcérale. Cette idée s'illustre matériellement par le fait qu'une grande partie des établissements pénitentiaires situent ces quartiers à l'écart du reste des zones d'hébergement.

1.3.1. Le quartier d'isolement : une mise à l'écart de la dangerosité en détention

Bien que la vulnérabilité d'une personne incarcérée en détention, en raison par exemple des fonctions exercées à l'extérieur, puisse être un motif d'isolement, il s'agit ici de n'envisager que la situation des individus placés dans ce type de quartiers sur le fondement de leur dangerosité.

Gaëtan Cliquennois distingue deux types de dangerosité qui peuvent justifier l'affectation du détenu au quartier d'isolement : celui-ci fait l'objet de troubles du comportement présentant un danger pour la détention ordinaire ou est soupçonné de jouir d'un certain charisme auprès du reste de la population pénale qu'il mettrait au service d'actions violentes contre l'ordre carcéral³³. La principale motivation du régime d'isolement est donc d'ordre sécuritaire : il s'agit d'une décision appartenant au chef d'établissement et constituant une mesure de précaution³⁴. Ici, la première mise à l'écart de la personne incarcérée par la société est doublée d'un isolement interne à la prison. Le criminologue insiste sur les risques produits par un tel phénomène :

« Dans la pratique, ce type d'enfermement (...) accentue la désocialisation, les phénomènes d'étiquetage et de stigmatisation, et les troubles psychologiques de détenus considérés, déjà à l'origine, comme problématiques. L'isolement aboutit

³² Cliquennois G., « L'isolement dans les prisons en France : un instrument de gestion actuarielle des risques ? » in *La détention en isolement dans les prisons européennes*, Bruxelles, Bruylant, coll. Droit au Droit, 2004, p.107

³³ *Ibid*, p.109

³⁴ Article 726-1 du *Code de procédure pénale* : « Toute personnes détenue, sauf si elle est mineure, peut être placée par l'autorité administrative, pour une durée maximale de trois mois, à l'isolement par mesure de protection ou de sécurité soit à sa demande, soit d'office (...) ».

alors à une radicalisation d'individus rebelles à l'ordre carcéral ou soupçonnés de fomenter des projets d'évasion (...). »³⁵

La nature du régime de l'isolement pénitentiaire a favorisé l'émergence d'une jurisprudence axée vers son contrôle et sa régulation. Le juge administratif a ainsi anticipé la condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme³⁶ en rendant la décision *Remli* en 2003. Le Conseil d'Etat motive cet arrêt en affirmant qu'« eu égard à l'importance de ses effets sur les conditions de détention »³⁷, le placement à l'isolement constitue une décision susceptible d'être examinée par le juge administratif, lorsque ce dernier est saisi d'un recours pour excès de pouvoir³⁸. Si cette évolution du droit témoigne d'une prise en compte des conditions de détention spécifiques des personnes placées à l'isolement, elle ne transforme néanmoins pas les composantes essentielles du régime, telles que l'absence de contact avec le reste de la population carcérale.

Les personnes détenues affectées aux quartiers d'isolement ne peuvent donc participer à la société carcérale définie par Antoinette Chauvenet que par l'intermédiaire des surveillants travaillant dans ces quartiers. C'est pourquoi il convient d'analyser si les échanges qui s'y établissent se situent dans la continuité des interactions identifiées en détention ordinaire ou si elles en amplifient le phénomène.

1.3.2. Les relations surveillants/surveillés au quartier d'isolement : une amplification des échanges ?

Sans se référer directement aux quartiers d'isolement, Antoinette Chauvenet lie les notions d'isolement et de promiscuité en prison³⁹. Le cloisonnement opéré par la structure architecturale de l'établissement pénitentiaire n'empêche pas les acteurs du monde

³⁵ Cliquennois G., « L'isolement dans les prisons en France : un instrument de gestion actuarielle des risques ? » in *La détention en isolement dans les prisons européennes*, op. cit., p.110

³⁶ CEDH, 2005, *Ramirez Sanchez c/France* : la France est condamnée pour l'absence de recours contre un placement à l'isolement.

³⁷ CE, 2003, *Remli*

³⁸ Conseil d'Etat, « Le contrôle de l'AP par le juge administratif », *Le Conseil d'Etat et la juridiction administrative*, <http://www.conseil-etat.fr/>

³⁹ Chauvenet A., Rostaing C., Orlic F., *La violence carcérale en question*, op. cit., p. 27

carcéral d'évoluer à proximité des uns des autres. Les interactions peuvent, en ce sens, être amplifiées lorsque l'isolement est lui-même renforcé.

Ainsi, le système d'échanges décrit par la sociologue est paradoxalement plus soutenu lorsque le lien de dépendance entre le surveillant et le détenu est fort. Ce phénomène peut donc s'appliquer dans les quartiers d'isolement : « *le surveillant rendra d'autant plus service au détenu que le régime est plus sévère et la discipline serrée* »⁴⁰. Or, le seul lieu de sociabilité, la seule rencontre possible, pour la personne détenue placée à l'isolement, est celle qui a lieu au quotidien avec le surveillant. La dimension asymétrique des échanges prend ici toute son ampleur : l'agent, libre d'apprécier l'opportunité d'interagir, fait face à un individu, qui, s'il refuse la prise de contact, retrouvera la solitude de sa cellule.

Parallèlement, il s'agit de s'interroger sur la nature des interactions que nourrissent surveillants et détenus dans ces quartiers. Pour ce faire, les analyses de Corinne Rostaing sont éclairantes : il serait en effet possible d'imaginer que les spécificités de l'isolement pénitentiaire encouragent les acteurs à entretenir des relations de type négocié, voire personnalisé. En effet, la tendance relativement répandue, dans les établissements, à mettre en place des brigades affectées au quartier d'isolement, encourage l'instauration de tels espaces de sociabilité.

Le quartier d'isolement semble constituer le paroxysme des phénomènes révélés par la prison, en matière de représentation de l'autre et d'interactions. Ces éléments ont en effet pu transparaître des entretiens menés dans le cadre de la pré-enquête de terrain, qu'il convient maintenant d'exposer.

⁴⁰ Faugeron C., Chauvenet A., Combessie P., « L'échange et la prison » in *Approches de la prison*, op. cit., p.65

2. La recomposition des rapports sociaux au sein du quartier d'isolement : de l'enquête exploratoire à l'élaboration d'une problématique

Il s'agit, avant de présenter les résultats de l'enquête exploratoire, d'en expliquer la méthode et les limites identifiées. Il conviendra ensuite d'élaborer une problématique et de définir les axes de méthodologie prévisionnelle de recherches pour l'année à venir.

2.1. Présentation de la méthode de l'enquête exploratoire

L'enquête exploratoire a été réalisée à partir de la méthode des entretiens semi-directifs. Elle a été menée dans une Maison d'arrêt parisienne, auprès des personnels de surveillance appartenant à la brigade QI/QD (six surveillants et un premier surveillant) et de personnes détenues affectées au quartier d'isolement pour des motifs liés aux risques qu'ils représentaient pour la sécurité et de l'établissement. Les deux derniers entretiens réalisés, l'un auprès du lieutenant chargé des QI/QD, l'autre auprès du membre de la direction responsable de ces quartiers, avaient pour objectif d'appréhender comment les relations nouées entre personnes détenues et surveillants au quartiers d'isolement étaient envisagées par la hiérarchie.

Il convient de préciser que l'une des principales limites rencontrées lors de cette pré-enquête a été l'absence de données recueillies auprès des agents et personnes détenues interagissant en détention ordinaire. En effet, leurs divers témoignages auraient pu constituer des éléments permettant la comparaison des relations entre surveillants et surveillés en détention ordinaire avec celles au quartier d'isolement. Ainsi, s'il est aujourd'hui possible de s'appuyer sur les différentes théories sociologiques exposées en la matière et de formuler des hypothèses à l'issue des présentations de la méthode et des résultats obtenus par l'enquête exploratoire, il sera néanmoins essentiel d'essayer mettre en place des correctifs pour la suite des recherches.

Le choix a été fait de rencontrer, dans un premier temps, six surveillants et un premier surveillant à l'occasion d'entretiens individuels. Parmi eux, six formaient la brigade QI/QD, le septième ne travaillant plus dans cette équipe depuis un mois. La moyenne

d'âge des agents interrogés était de trente ans, ce qui révèle une certaine jeunesse de la brigade, probablement due à la moyenne d'âge relativement basse des surveillants travaillant dans les établissements de la région parisienne. Si la majorité d'entre eux sont affectés aux QI/QD depuis au moins deux ans, voire depuis la création de la brigade en 2012, un des surveillants avait intégré l'équipe depuis moins d'un mois.

Un guide d'entretien avait été préparé en amont. Si, dans la majorité des cas, les surveillants interrogés ont répondu à l'ensemble du questionnaire, les limites de ce dernier ont néanmoins été constatées, dans la mesure où il est arrivé que les agents anticipent les interrogations suivantes dans le développement de leurs réponses. Néanmoins, malgré le fait que certaines parties du questionnaire se répétaient, ce dernier n'a pas été modifié au cours de la pré-enquête. La motivation était alors de rythmer ces entretiens de manière uniforme, afin de pouvoir comparer, de la manière la plus juste possible, leurs réponses. Ce choix permettait également de mettre en valeur les développements, voire les digressions, opérés par les personnels sur une même trame de questions. A ce propos, il convient de noter que, dans la grande majorité des cas, les réponses les plus détaillées portaient sur les mêmes questions⁴¹. En outre, concernant le contenu même des questions, il est arrivé que certains termes interpellent les surveillants de la brigade QI/QD⁴². Le choix a alors été fait d'employer des synonymes, qu'ils estimaient moins équivoques.

Enfin, d'un point de vue formel, le recours à l'enregistrement audio n'a pas eu lieu. Cela s'est d'abord justifié par des motifs de sécurité. De plus, il a semblé que la parole serait peut être plus libre, moins « institutionnelle », si le discours était uniquement recueilli sur papier. Nous avons organisé les entretiens avec les surveillants de la brigade à des moments où l'activité aux QI/QD était moins soutenue (c'est à dire en dehors des commissions de discipline ou de la distribution des repas). Il apparaissait en effet plus propice pour les recherches d'avoir un minimum d'interruptions et de contraintes horaires, afin de mener chacun des entretiens d'une seule traite.

Parallèlement à ces premiers entretiens, trois personnes détenues placées au quartier d'isolement ont été reçues en audience. Parmi les individus interrogés, deux affirmaient

⁴¹ Il s'agit des questions n°4, n°8, n°9 et n°11 du guide d'entretien « *surveillant QI* » (voir annexe 1)

⁴² Il s'agit des termes « *relations* » et « *rappports* » présents à la question n°8 du guide d'entretien « *surveillant QI* » (voir annexe 1)

avoir été placés à l'isolement pour leurs motifs d'incarcération, à savoir des faits d'association de malfaiteurs et d'appartenance à une organisation terroriste. Un autre avait été affecté au QI en raison de suspicions d'appartenance à une mouvance radicale, ainsi que de l'organisation d'une prière collective illégale, pratiquée en cour de promenade dans une autre Maison d'arrêt, incident suite auquel il avait fait l'objet d'un transfert. La moyenne d'âge des personnes interrogées était de 29 ans. Toutes les trois remettaient en question leur placement à l'isolement.

À nouveau, un questionnaire avait été préparé en amont. Celui-ci a rapidement révélé ses propres défauts. Tout d'abord, contrairement aux entretiens menés avec les surveillants de la brigade QI/QD, les questions posées n'étaient pas suffisamment axées vers les interactions ayant lieu au quartier d'isolement, mais davantage vers la représentation qu'ils pensaient avoir en détention. Un déséquilibre s'est donc établi lors de cette phase d'enquête exploratoire, dans la mesure où davantage d'éléments de la part des surveillants ont été recueillis au sujet des relations surveillants/surveillés dans le quartier. Ensuite, les premiers points du questionnaire⁴³ ont semblé encourager les personnes détenues à aborder la question de la légitimité de leur placement à l'isolement, ainsi que les motifs de leur incarcération. Il était donc parfois difficile de revenir au contenu du questionnaire lors de ces audiences.

Enfin, la pré-enquête s'est conclue par deux entretiens : l'un avec le lieutenant chargé des QI/QD, l'autre avec le membre de la direction de l'établissement responsable de ces quartiers. Les questions composant le guide d'entretien rejoignaient celles posées en amont aux surveillants de la brigade⁴⁴. L'objectif ici était de comparer les réponses entre les deux groupes, afin de voir s'il y avait, au niveau du discours, des points de convergence ou, au contraire, de divergence.

En raison des limites de cette phase d'enquête exploratoire, caractérisées par le faible nombre de personnes interrogées, ainsi que par le fait qu'elle ait été réalisée dans un seul établissement pénitentiaire, les résultats obtenus doivent être analysés très modestement.

⁴³ Il s'agit des questions n°1 et 2 du guide d'entretien « *personne détenue placée à l'isolement* » (voir annexe 2)

⁴⁴ Voir les guides d'entretien « *lieutenant QI* » et « *directeur QI* » (annexes 3 et 4)

Il convient de les présenter et d'envisager comment ces premières données empiriques peuvent permettre de préciser et réorienter la réflexion.

2.2. Présentation des résultats de la pré-enquête

2.2.1. Les ambivalences relevées autour des représentations dont font l'objet les personnes détenues placées au quartier d'isolement

Les analyses développées par la littérature au sujet des représentations dont les personnes détenues affectées au quartier d'isolement font l'objet vont dans le sens d'une stigmatisation⁴⁵. Si les entretiens réalisés auprès des trois personnes détenues avalisent a priori cette idée, le discours des surveillants en la matière apparaît plus nuancé.

La question des représentations dont les personnes détenues placées à l'isolement pensent faire l'objet au sein de la détention constitue une part importante des questions du guide d'entretien⁴⁶. L'un des détenu affirme « *se sentir discriminé* » du fait de son affectation au quartier d'isolement. Cela renvoie, selon lui, « *une image de personne dangereuse qu'il faut traiter différemment* », qu'il qualifie d'« *étiquette collée* » à lui. Un autre déclare bénéficier certes d'une aura plus importante en détention du fait de son placement à l'isolement, mais également d'une attitude plus stricte de l'Administration pénitentiaire à son égard. Le dernier détenu interrogé indique « *capter l'attention* », et ce davantage en raison de son profil pénal que de son isolement pénitentiaire. En résumé, les éléments relevés lors de ces trois audiences semblent converger vers l'idée, développée par Gaëtan Cliquennois⁴⁷, d'un étiquetage des personnes détenues affectées au quartier d'isolement, vécu comme tel par ces dernières.

Cependant, les résultats obtenus auprès des personnels de la brigade QI/QD en la matière reflètent une tout autre représentation. S'ils sont tous conscients des motifs pour lesquels ces individus sont soumis au régime de l'isolement, à savoir des critères de dangerosité, ils affirment toutefois, en majorité, que ces éléments n'influencent en aucun cas les interactions qu'ils ont avec les détenus. Ils indiquent en effet que la nature des

⁴⁵ Cliquennois G., « L'isolement dans les prisons en France : un instrument de gestion actuarielle des risques ? » in *La détention en isolement dans les prisons européennes*, op. cit., p.110

⁴⁶ Voir le guide d'entretien « *personne détenue placée à l'isolement* » (voir annexe 2)

⁴⁷ Cliquennois G., « L'isolement dans les prisons en France : un instrument de gestion actuarielle des risques ? » in *La détention en isolement dans les prisons européennes*, op. cit., p.110

échanges repose davantage sur la personnalité de ces derniers, qu'ils cherchent à connaître le mieux possible. Pour ce faire, ils mobilisent des qualités, sur lesquelles ils sont unanimes, telles que l'écoute, la communication et l'observation. Celles-ci participent à une double mission, qui peut paraître paradoxale : la préservation de la sécurité de l'établissement, en anticipant au maximum les comportements à risque, ainsi que l'attention portée à la vulnérabilité potentielle du détenu soumis au régime de l'isolement. Apparaît alors une certaine tension dans la représentation qu'ont les surveillants des personnes placées au quartier d'isolement : bien qu'ils affirment les considérer comme des détenus ordinaires, ils reconnaissent en parallèle être plus vigilants à leur égard, soit pour des motifs de sécurité, soit pour des raisons liés aux manifestations de leur mal-être éventuel, dont le régime de l'isolement est parfois à l'origine. Cette tension est accentuée par une hiérarchisation informelle que les personnes détenues établissent entre elles. Pour illustrer ce propos, les agents interrogés prennent l'exemple des fouilles : si un détenu fait davantage l'objet de ce type de mesure de sécurité pendant une période donnée, son statut évoluera au sein du quartier. Il sera considéré comme « *vraiment dangereux* » et bénéficiera alors d'un capital symbolique auprès de ses codétenus et des agents, qui le valideront inconsciemment.

Ces premières données témoignent d'une stigmatisation aussi bien ressentie par la personne détenue placée à l'isolement que nuancée par les personnels de surveillance appartenant à la brigade QI/QD. Ces derniers, conscients de leur mission de sécurité, renforcée par rapport à la détention ordinaire, ont néanmoins à cœur de ne pas adopter à l'égard de la personne détenue un comportement clairement « étiquetant ». Cette attitude a entre autres comme objectif de ne pas influencer les différentes interactions que les surveillants ont avec les surveillés au quartiers d'isolement.

2.2.2. Les interactions au quartier d'isolement : l'apparente continuité des échanges entre surveillants et surveillés en détention ordinaire

Il semble primordial, en premier lieu, de préciser que l'existence d'une brigade QI/QD dans l'établissement où a été réalisée l'enquête exploratoire peut influencer les résultats obtenus. En effet, la présence régulière des agents peut encourager la mise en place de relations plus approfondies à celles de la détention ordinaire. A ce propos, les entretiens réalisés auprès des personnels de surveillance appartenant à la brigade QI/QD

traduisent le caractère complexe des interactions entre surveillants et surveillés au quartier d'isolement, notamment en raison des développements apportés aux différentes interrogations relatives à ce sujet⁴⁸. Toutefois, les résultats obtenus témoignent certes d'une amplification potentielle des phénomènes développés par Corinne Rostaing en détention ordinaire⁴⁹, mais également de la continuité des modèles relationnels que la sociologue met en exergue.

La question de la proximité avec les détenus du quartier d'isolement divise les opinions. Parmi les sept agents vus en entretien, quatre affirment qu'il existe un rapprochement, créé par la spécificité même du quartier d'isolement. Certains expliquent le phénomène par l'objectif qu'ils se sont fixés : un contact privilégié permet au surveillant de mieux connaître le détenu, de détecter des problèmes éventuels et d'opérer un signalement si nécessaire. D'autres insistent sur un rapprochement par étapes : d'abord, il s'agit de voir si la personne détenue est stable psychologiquement, puis d'observer son adaptation au régime de l'isolement, et, enfin, d'instaurer un dialogue avec elle. L'un d'entre eux évoque même l'existence d'un rapport de force existant entre le surveillant et le détenu au début de la relation, révélé par ce qu'il nomme « *la phase de test* », pendant laquelle « *ce dernier croit avoir affaire à un surveillant plus compétent et plus fort qu'en détention ordinaire* ». À ce face à face se substituera rapidement un espace de dialogue car « *ici, le seul intermédiaire c'est nous, donc ils sont obligés de nous parler* ». En effet, le contact avec l'agent est indispensable pour le détenu, dans la mesure où ce dernier est le seul interlocuteur. Le surveillant détient donc un certain pouvoir à l'égard du détenu placé à l'isolement, face auquel il se doit être vigilant.

Les raisons pour lesquelles un tel espace de dialogue peut s'établir semblent être principalement dues aux moyens dont bénéficie le quartier d'isolement. L'existence d'une brigade dédiée, le temps dont les agents disposent, ainsi que le faible nombre de détenus dont ils ont la garde sont autant de facteurs qui favorisent un contact plus régulier. Néanmoins, trois surveillants interrogés déclarent que la relation surveillant/surveillé n'est en aucun cas modifiée. La personne soumise au régime de l'isolement « *demeure une personne détenue* », avec laquelle « *une distance est nécessaire* ». Les agents utilisent alors le même qualificatif pour définir la relation avec le

⁴⁸ Voir les questions n°8, n°9 et n°10 du guide d'entretien « *surveillant QI* » (voir annexe 1)

⁴⁹ Faugeron C., Chauvenet A., Combessie P., « Les relations entre surveillantes et détenues » in *Approches de la prison*, op. cit., p.114

détenu : celle-ci reste « *professionnelle* ». L'un d'eux va jusqu'à dire que si ce dernier « *pense que le contact est plus personnel* », il s'agira d'une stratégie de la part du surveillant dans le but de recueillir des informations et d'exercer sa mission de sécurité et de prévention des risques.

Concernant les échanges « stratégiques », à nouveau les personnels interrogés ne tiennent pas le même discours. Trois surveillants affirment adopter une attitude d'honnêteté vis à vis du détenu, tantôt pour « *maintenir une relation saine* », tantôt pour ne pas que ce dernier « *se sente persécuté et prenne le statut de victime* ». L'un d'entre eux indique en outre que la personne détenue sait que l'agent cherche à obtenir des informations, c'est pourquoi la meilleure stratégie est de « *rester spontané et naturel* ». Un autre déclare l'importance de la parole donnée et de l'engagement. L'idée de trahison est ensuite abordée par un autre personnel :

« La personne détenue est très sensible à la trahison. Même si elle oublie parfois notre statut de surveillant, il ne faut pas créer d'intimité, dans la mesure où le ton de la confiance adopté par un détenu peut constituer lui-même une stratégie. »

Les autres agents reconnaissent, quant à eux, mettre en place des stratégies dans les interactions qu'ils nourrissent avec les détenus du quartier d'isolement. La finalité est double : il s'agira, dans un premier temps, d'instaurer un climat de confiance afin de recueillir des informations à transmettre à la hiérarchie, la communication étant un élément majeur de sécurité, et dans un second temps, d'évaluer les risques auto-agressifs de la personne détenue. Selon eux, ces stratégies font partie intégrante de leur mission de surveillant et soulignent l'idée selon laquelle un rapprochement spontané avec le détenu n'est pas possible.

Ces quelques témoignages révèlent la complexité des interactions au quartier d'isolement, qui semblent être dans la continuité des analyses de Corinne Rostaing⁵⁰. Ces relations sont d'autant plus nuancées que le surveillant est le seul interlocuteur de la personne détenue placée à l'isolement. Conscient de l'asymétrie renforcée par l'isolement, il peut donc choisir quel type d'échange il souhaite mettre en place avec le détenu. Si certains, dans l'exercice de leurs missions, optent pour la spontanéité et la

⁵⁰ Idem

quasi-transparence, d'autres s'appuient sur des stratégies leur permettant d'encadrer la relation avec la personne incarcérée. Il convient maintenant de voir si un type de relations surveillants/surveillés en particulier emporte l'adhésion des supérieurs hiérarchiques.

2.2.3. Des échanges reconnus et valorisés par la hiérarchie

Il s'agit d'envisager comment les échanges établis au quartier d'isolement sont reconnus, voire valorisés, par la hiérarchie. Il est préalablement important de rappeler que des entretiens n'ont été réalisés qu'auprès de deux personnels d'encadrement, un officier et un membre de la direction. Si les résultats obtenus peuvent faire apparaître une tendance, ceux-ci nécessiteraient d'être complétés par d'autres données d'enquête.

Du point de vue des surveillants appartenant à la brigade QI/QD, ces derniers affirment unanimement que le fait de travailler au quartier d'isolement entraîne une transformation de leur métier. Les conditions de travail étant différentes par rapport à celles de la détention ordinaire, celles-ci favorisent le développement de certaines compétences, comme l'utilisation de nouveaux outils de travail, ou encore la communication. L'existence d'une brigade encourage également le travail en équipe et le partage des informations. Cette évolution concerne en outre le statut du surveillant QI/QD. Certains des agents interrogés affirment en effet que l'appartenance à la brigade les valorise auprès de leurs collègues surveillants d'étage. Face à un tel constat, l'un d'eux émet une hypothèse : lorsqu'un détenu quitte le régime de l'isolement, le récit qu'il en fait auprès de ses codétenus peut être exagéré, ce qui participerait à la construction d'un « mythe » du quartier. Un autre avance une seconde idée : les personnes incarcérées en détention ordinaire obéiraient davantage aux agents des QI/QD dans la mesure où leur statut est associé au régime disciplinaire. Ici réside toute l'ambiguïté de la création des brigades QI/QD, dans lesquels les qualités requises auprès des agents se confondent. Il semble donc nécessaire, pour la suite des recherches, d'approfondir ce point afin d'évaluer à quel point les représentations dont fait l'objet le quartier disciplinaire dans un établissement pénitentiaire affecte-t-elles celles du quartier d'isolement lorsque ceux-ci sont proches localement.

Parallèlement, la direction reconnaît et valorise les interactions entre surveillants et surveillés au quartier d'isolement. Les critères de recrutement sont relativement sélectifs : il est exigé du candidat un sens de l'observation et de l'écoute, une certaine rigueur, un

esprit d'équipe et du sang-froid. Certaines de ces qualités ont déjà été repérées par les surveillants eux-mêmes. Lorsque le personnel rejoint la brigade, le membre de la direction responsable QI/QD aura à cœur de l'inviter à multiplier les interactions avec les détenus. Il l'encourage ainsi à veiller aux risques liés à la vulnérabilité que peut provoquer le régime de l'isolement. Il reconnaît en outre être réceptif aux informations confidentielles transmises par les agents et relatives au bon ordre et à la sécurité de l'établissement.

En ce qui concerne les relations professionnelles qu'ils entretiennent avec la direction, les surveillants déclarent avoir des échanges directs avec cette dernière. Parfois, lorsque l'information est sensible ou urgente, ils contactent directement le membre de la direction chargé du quartier d'isolement. De même, réciproquement, ce dernier s'adresse souvent directement à la brigade QI/QD. Lors de l'entretien, il ressort d'ailleurs de son discours une valorisation professionnelle des personnels de surveillance appartenant à la brigade QI/QD. Le membre de la direction déclare avoir développé avec eux un « *lien de confiance* », aussi bien en raison de leurs échanges réguliers qu'à cause de la responsabilité qui pèse sur cette équipe. En effet, les incidents ayant lieu au quartier d'isolement font généralement l'objet d'une médiatisation plus importante que ceux de la détention ordinaire.

La valorisation des échanges existant au quartier d'isolement par un tiers appartenant à l'équipe de direction de l'établissement vient complexifier davantage ces interactions, dans la mesure où les analyses d'Antoinette Chauvenet en matière du manque de légitimité et de reconnaissance institutionnelle de l'espace relationnel⁵¹ peuvent être nuancées. Il convient donc d'élaborer une problématique en ce sens.

2.3. Quelle recomposition des rapports sociaux au quartier d'isolement ? - Elaboration de la problématique

Les résultats de l'enquête exploratoire s'inscrivent en majorité dans le prolongement des analyses exposées par les sociologues au cours des vingt dernières années. A partir de l'analyse de la littérature et des données d'enquête, il est possible de poser la question de départ suivante : dans quelles mesures le contexte d'un quartier d'isolement pénitentiaire

⁵¹ Faugeron C., Chauvenet A., Combessie P., « L'échange et la prison » in *Approches de la prison*, op. cit., p.68

affecte-t-il les interactions entre surveillants et surveillés au point, peut être, d'en complexifier sa fonction, spontanément perçue comme sécuritaire ?

D'une part, les personnes détenues soumises au régime de l'isolement semblent faire l'objet d'une double stigmatisation : l'étiquetage de l'incarcération et l'étiquetage de la dangerosité en détention. Bien que le propos peut être nuancé par le discours de certains surveillants de la brigade QI/QD interrogés, ces derniers reconnaissent néanmoins faire preuve d'une vigilance accrue à l'égard des détenus dont ils ont la garde, et ce, dans le cadre de leur mission de sécurité. D'autre part, concernant les rapports sociaux existant au quartier d'isolement, ces derniers semblent être construits sur les mêmes modèles relationnels que ceux de la détention ordinaire. Ainsi, la pluralité, la complexité, le choix de la proximité et ou de la distance, l'asymétrie structurelle, sont autant de composantes qui viennent également construire les échanges entre surveillants et surveillés au quartier d'isolement. Toutefois, leur amplification est notable, dans la mesure où la personne détenue soumise au régime de l'isolement n'a que l'espace de dialogue avec le surveillant comme lieu de sociabilité. En ce sens, la recomposition des relations entre surveillants et surveillés au sein de ce quartier paraît être synonyme de paroxysme des phénomènes révélés en détention ordinaire. Les résultats de l'enquête exploratoire révèlent des désaccords dans les discours des différents agents : les motivations varient selon les surveillants. Certains y voient l'accomplissement de leur mission de sécurité tandis que d'autres cherchent à prévenir l'impact négatif que peut avoir le régime de l'isolement sur le moral du détenu. Parallèlement, l'intervention d'un tiers hiérarchiquement supérieur, appartenant par exemple à la direction de l'établissement, dans l'échange entre l'agent et le détenu vient nuancer l'idée d'une absence de reconnaissance institutionnelle de l'espace relationnel⁵². En effet, les résultats modestes de la pré-enquête ont révélé la valorisation par le directeur des rapports sociaux que les personnels peuvent entretenir avec les détenus au quartier d'isolement. Le rôle de ce tiers mérite d'être développé dans la suite des recherches, dans la mesure où l'influence qu'il peut avoir sur les acteurs affecte éventuellement ces interactions. La question des motivations y est essentielle : il s'agit de voir si celles-ci s'inscrivent plutôt dans une logique de sécurité ou davantage dans celle d'un assouplissement du régime de l'isolement.

⁵² Idem

A partir de l'ensemble de ces éléments, il convient de se demander en quoi le quartier d'isolement pénitentiaire, dont la fonction première est l'isolement des personnes détenues, contribue à complexifier les rapports sociaux entre surveillants et surveillés. Deux hypothèses pourraient être alors formulées, autour desquelles les recherches effectuées au cours de la deuxième année fixeront divers objectifs. La première serait l'existence d'une stigmatisation renforcée à l'égard de la personne détenue affectée au quartier d'isolement. Pour valider ou invalider cette idée, l'intérêt devra être porté aussi bien sur le phénomène d'étiquetage que sur le potentiel gain symbolique du détenu, voire sur les formes de résistance dont ce dernier s'emparerait. Pour ce faire, de nouveaux entretiens au quartier d'isolement viendraient compléter les premières données recueillies dans le cadre de la pré-enquête. Celles-ci devront être comparées avec des témoignages obtenus en détention ordinaire auprès de détenus. La seconde hypothèse s'attachera à identifier la proximité qui peut caractériser les interactions entre surveillants et surveillés au quartier d'isolement. Le but des recherches sera alors de connaître les raisons pour lesquelles les surveillants font parfois le choix de la proximité dans leurs échanges avec les détenus. Des rencontres avec les deux groupes d'acteurs, basées sur la rédaction d'un nouveau guide d'entretien dont les questions seraient toutes axées vers ce type d'interactions, permettront d'en envisager la complexité. Il s'agira également de voir comment la direction investit cet espace relationnel et quelles sont ses motivations. Des entretiens téléphoniques, avec des directeurs de différents établissements, responsables du quartier d'isolement, permettraient de recueillir des impressions les plus variées possibles.

Bien que la méthodologie prévisionnelle d'enquête comporte un certain nombre de limites, comme le temps relativement court sur lequel se déroulent les recherches, ou encore le manque de connaissances en matière de recueil et d'exploitation des données, celle-ci constitue l'outil sur lequel se fonde le travail de deuxième année.

3. Recueil de données et analyse : la vérification des hypothèses de recherche à partir de l'enquête de terrain

Les travaux réalisés en deuxième année s'attachent à recueillir sur le terrain les données qui, une fois recoupées avec celles identifiées lors de l'enquête de terrain effectuée en première année et analysées, permettront de valider ou d'infirmer les deux hypothèses dégagées par la problématique. Il convient alors, pour chacune des deux hypothèses, de présenter les outils de recherche puis d'analyser les résultats obtenus. Il s'agira ensuite de voir comment ces données sont traitées par la hiérarchie.

3.1. Présentation de la méthode : le choix des entretiens semi-directifs

Les recherches effectuées en deuxième année s'inscrivent dans la continuité de la méthodologie expérimentée lors de l'enquête exploratoire. Il a en effet été identifié que cet outil offrait une certaine liberté dans le traitement des questions et des notions abordées. Les personnes interrogées ont en effet l'opportunité de développer telle ou telle réponse. Des entretiens semi-directifs ont ainsi été menés sur le lieu de stage de pré-affectation. Cet établissement présente les mêmes caractéristiques que celui dans lequel ont été menés les premiers entretiens de ce travail de recherche. Il s'agit d'une maison d'arrêt de la région parisienne, dont la population pénale est relativement jeune et exclusivement masculine. La moyenne d'âge des agents est également basse. L'organisation du travail au quartier d'isolement s'appuie sur un fonctionnement en brigade, composée de cinq agents. Cette équipe se nomme *QADI* (Quartier Arrivant Disciplinaire et d'Isolement). La principale différence avec l'établissement dans lequel a été réalisée l'enquête exploratoire est la mission « surveillant quartier arrivant » affectée à cette brigade, ainsi que la présence quotidienne d'un seul agent sur le poste QI/QD. De plus, dans cette structure, il n'existe pas de personnel gradé dédié au quartier d'isolement. C'est en réalité le gradé de détention qui encadre le travail du surveillant.

La ressemblance des deux lieux de recherche présente l'avantage suivant : les éléments recueillis sur le terrain peuvent être plus aisément recoupés dans la mesure où l'environnement est semblable. Néanmoins, ces similitudes entraînent un certain nombre d'inconvénients, notamment l'absence de témoignages contextuellement différents

provenant d'individus évoluant en établissement pour peine et qui viendraient probablement enrichir la discussion. Cela aurait en outre permis de nuancer les résultats obtenus au cours de ces recherches, dont le travail de traitement et d'analyse doit par ailleurs être abordé avec modestie.

Trois groupes de personnes ont été interrogés : les surveillants travaillant au quartier d'isolement, les personnes détenues soumises au régime de l'isolement et les personnes détenues affectées en détention ordinaire. L'objectif de cette méthode est de réunir des données permettant une comparaison entre les différents niveaux de représentations.

Le guide d'entretien « surveillant QI » est resté inchangé. Il était en effet apparu lors de la phase d'enquête exploratoire que le questionnaire était relativement complet. Le guide d'entretien « personne détenue placée à l'isolement » a quant à lui été modifié. Deux phases se sont succédées lors des entretiens : la première abordait la question des représentations alors que la seconde était davantage axée vers les relations entre personnes détenues et surveillants. Enfin, le guide d'entretien « personne détenue affectée en détention ordinaire » a été créé et construit selon la même logique d'un déroulement en deux étapes.

3.2. L'existence d'une stigmatisation renforcée à l'égard de la personne détenue affectée au quartier d'isolement : quelles réalités ?

L'idée d'une stigmatisation renforcée de la personne détenue placée au quartier d'isolement a été dégagée suite à l'étude de la littérature concernant le sujet de l'étiquetage en milieu carcéral. La phase d'enquête exploratoire a permis d'avaliser cette hypothèse et de la proposer comme piste de résolution de la problématique. Si le phénomène trouve un écho dans une partie des discours relevés tout au long des recherches, il mérite néanmoins d'être mis en balance avec d'autres éléments recueillis au cours des différents entretiens.

3.2.1. La validation de l'hypothèse de l'étiquetage

Les résultats obtenus lors de l'enquête de terrain s'inscrivent dans la continuité des données recueillies lors de la phase exploratoire. En effet, bien que les discours des

personnes détenues, qu'elles soient affectées au quartier d'isolement ou non, aillent dans le sens d'une stigmatisation de la personne détenue isolée, les réponses des surveillants ne valident pas automatiquement l'hypothèse.

3.2.1.1 La stigmatisation de la personne détenue isolée : la mise à l'écart du groupe

En observant les résultats obtenus par les sept entretiens individuels réalisés auprès de personnes détenues placées au quartier d'isolement, et lors desquels les questions posées sont principalement axées sur le sujet des représentations dont elles pensent faire l'objet, l'hypothèse de l'étiquetage relevée par Gaëtan Cliquennois⁵³ semble dans un premier temps être validée. En effet, le terme de « *discrimination* » est prononcé, tout comme celui de « *traitement différent* » ou d'« *étiquette collée* » à l'individu. L'un des intéressés va même jusqu'à affirmer qu'« *il ne se sent pas différent des autres personnes détenues, mais que les gens le voient différemment.* ».

Ces représentations appartiennent, selon eux, aussi bien aux agents de l'administration pénitentiaire qu'aux autres personnes détenues évoluant en détention ordinaire. Ils illustrent cette idée en véhiculant les discours entendus par d'autres personnes détenues. Dans l'une des structures où les recherches ont été effectuées, des contacts existent entre les deux groupes de personnes incarcérées, le quartier d'isolement se situant un étage au dessus du quartier disciplinaire. Ainsi, si l'une des personnes interrogées affirme « *devoir se justifier* » quant à son placement à l'isolement « *auprès des autres qui disent que l'isolement c'est pas pour rien* », deux d'entre elles déclarent aujourd'hui « *se sentir différentes des autres détenus* » du fait de leur affectation au quartier d'isolement. Les notions de différence et de justification appartiennent directement au vocabulaire de la stigmatisation, en ce que les phénomènes qu'elles nomment participent activement au mécanisme d'étiquetage. Ainsi l'individu étiqueté peut se définir lui-même comme différent et produire un discours de défense à l'égard de ceux qui produisent la mise à l'écart de l'individu du reste du groupe. La stigmatisation

⁵³ Cliquennois G., « L'isolement dans les prisons en France : un instrument de gestion actuarielle des risques ? » in *La détention en isolement dans les prisons européennes*, op. cit., p.110

est alors conjointement le produit de la personne étiquetée et du groupe auquel cette dernière appartenait originellement.

Parallèlement, des entretiens menés auprès de personnes détenues affectées en détention ordinaire permettent de valider l'idée selon laquelle il existe un certain nombre de représentations dont fait l'objet la personne détenue isolée. Lors de ces rencontres, quinze individus, dont la moyenne d'âge est de 28 ans, ont pu être questionnés sur la question de la stigmatisation des personnes détenues affectées à l'isolement. La majorité d'entre eux associe la notion d'isolement au caractère grave du motif d'incarcération et sont ainsi convaincus que le régime dérogatoire est appliqué aux individus qui font l'objet d'une « *grosse affaire* ». Le caractère médiatique du dossier est également souvent évoqué, l'isolement étant alors considéré comme la conséquence immédiate de la médiatisation d'un dossier judiciaire. Néanmoins, quand la question de la dangerosité est ensuite posée, la plupart nuance le discours :

« L'isolé est là pour une grosse affaire, souvent une histoire médiatisée. C'est un gros profil, mais je ne le définirai pas forcément comme quelqu'un de dangereux. »

Sans avoir été directement interrogés sur ce point, onze individus rencontrés lors des différents entretiens vont dans le sens de l'idée de Gaëtan Cliquennois⁵⁴, selon laquelle l'isolement augmente à terme « *les troubles psychologiques de détenus considérés, déjà à l'origine, comme problématiques* ». Dans le contenu de leurs réponses aux questions n°2 et n°3⁵⁵, ceux-ci affirment en effet que la personne détenue isolée « *fait tout toute seule* », « *ne voit personne* », et que « *cela devient difficile au bout d'un ou deux ans* ». L'un va même jusqu'à déclarer :

« Le détenu est isolé du monde, ça lui met plus la haine qu'autre chose car il ne peut parler avec personne. Il n'a aucun contact. Au quartier d'isolement, il n'échange avec personne, ne partage rien. Les isolés sont considérés comme des fous par les autres détenus. »

⁵⁴ *Idem*

⁵⁵ Voir le guide d'entretien « personne détenue placée en détention ordinaire » (voir annexe 6)

Cette notion de désocialisation est au cœur des développements produits par les individus interrogés lors de ces entretiens. Selon eux, la principale différence entre la personne détenue placée à l'isolement et celle affectée en détention ordinaire vient de l'absence de partage, de contact avec le reste du groupe. Lorsque la question des interactions avec les personnels de surveillance intervient dans la conversation, ceux-ci répondent aisément que « *quand un détenu n'est pas bien, il ne parle pas avec un surveillant* ». Les concepts de solidarité et de partage sont en outre rapidement mobilisés. L'identité « personne détenue » devient alors un critère d'appartenance à un groupe identifié comme tel par les individus qui la composent au sein de la détention :

« Le quartier d'isolement est incomparable avec le reste de la détention. Il y a plus de vie en détention ordinaire. Quand quelqu'un a un problème de cantines, on va le dépanner. On s'entraide entre détenus. Les isolés s'enferment, ils pensent que les surveillants ne peuvent pas les comprendre. »

A travers ces éléments de réponse, le constat peut être le suivant : l'étiquetage tient ici moins aux motifs de placement à l'isolement ou à la dangerosité dont l'individu serait sujet que des conséquences provoquées par ce régime de détention sur la personne détenue. Le mécanisme d'exclusion décrit dans les travaux sur la stigmatisation se reproduit en détention pour les personnes détenues affectées au quartier d'isolement. La stigmatisation résulterait ainsi de la mise à l'écart dont ces dernières font l'objet : elles ne sont plus considérées comme membres du groupe structuré par des mécanismes de dialogues et d'entraides.

3.2.1.2 L'étiquetage produit par les agents : une donnée à nuancer

La validation de l'hypothèse d'une stigmatisation entière et totale mérite d'être nuancée à travers le traitement des données relevées dans les entretiens menés auprès des surveillants appartenant aux brigades intervenant au quartier d'isolement. Les résultats obtenus en deuxième année rejoignent à ce propos ceux analysés lors de la phase de pré-enquête. La tension alors identifiée dans la représentation qu'ont les surveillants des personnes détenues affectées au quartier d'isolement est ici confirmée. Si la personne

détenue isolée est a priori considérée comme n'importe quel autre individu incarcéré « *je vois la personne détenue placée à l'isolement comme un détenu lambda, mon regard ne change pas* », elle fait néanmoins l'objet d'un traitement particulier de la part de l'administration « *c'est une personne beaucoup plus surveillée qu'une autre* ». Dans le prolongement de ce discours, la dangerosité est un motif de prise en charge spécifique, dans la mesure où le placement à l'isolement s'explique parfois par l'importance de l'affaire pour laquelle l'individu est incarcéré, voire pour la sécurité de l'établissement.

Le surveillant reconnaît également mobiliser certains outils, comme l'observation ou la vigilance, dans l'exercice de ses missions davantage qu'en détention ordinaire. Un agent déclare alors :

« Je dois faire preuve de psychologie car la tension monte d'un coup au quartier d'isolement. La vigilance est quelque chose de primordial ici : les détenus sont imprévisibles et l'isolement les oblige à se refermer sur eux-mêmes. »

Un autre avale cette idée en affirmant qu' « *au bout de quelques mois, l'isolement les touche psychologiquement* », ce qui se traduit par « *de plus en plus de crises de nerf* ». Un dernier va jusqu'à même qualifier le quartier d'isolement de « *poudrière* ». Ces éléments rejoignent l'idée développée par Gaëtan Cliquennois⁵⁶ et relevée plus haut à travers les réponses données par les personnes détenues affectées en détention ordinaire. Les surveillants produisent donc à l'égard des isolés un traitement différencié qu'ils justifient par un état psychologique marqué par les spécificités du régime. Selon eux, ce dernier transforme les réactions des individus en les amplifiant, c'est pourquoi l'agent accroît en réaction les compétences demandées au surveillant en général. La plupart affirment ainsi être plus attentifs, plus observateurs et plus vigilants.

Ces données permettent de conclure dans le sens de représentations particulières dont font l'objet les personnes détenues affectées au quartier d'isolement auprès des surveillants. Si l'étiquetage n'est pas un produit de la volonté de ces derniers, ils reconnaissent néanmoins adopter à l'égard des individus isolés un comportement différent, légitimé par l'isolement lui-même. Ces mécanismes paraissent donc être le point de départ de la deuxième hypothèse mis en exergue dans le cadre de l'élaboration

⁵⁶ Cliquennois G., « L'isolement dans les prisons en France : un instrument de gestion actuarielle des risques ? » in *La détention en isolement dans les prisons européennes*, op. cit., p.110

de la problématique : le quartier d'isolement comme lieu de recomposition des interactions entre surveillants et personnes détenues. En effet, les rapports sociaux y seraient modifiés dans la mesure où les agents identifient l'isolement comme un facteur de transformation du comportement de la personne détenue.

3.2.2. La réfutation de l'idée du gain symbolique et la validation de la mise en place de mécanismes de résistance par la personne détenue isolée

L'ensemble des données traitées semble réfuter l'hypothèse de l'existence d'un gain symbolique obtenu par la personne détenue placée à l'isolement. En effet, aucune forme de valorisation de l'affectation dans un tel quartier de la détention ne ressort des entretiens menés. A l'inverse, l'individu met en place un certain nombre de mécanismes de résistance.

L'idée de production de tels outils par les personnes détenues isolées paraît se traduire à travers plusieurs réalités. Pour les identifier, il convient d'analyser les réponses apportées par les individus affectés au quartier d'isolement à la question n°6 du guide d'entretien⁵⁷ les concernant. Ainsi, trois individus interrogés ont recours au vocabulaire psychologique pour développer leur discours : « *des fois, je pète les plombs* », « *je commence à péter les plombs* » ou « *je ne suis pas bien dans ma tête à l'isolement* ». Cette extériorisation s'apparente à un mécanisme de rejet de la stigmatisation dont les personnes détenues déclarent faire l'objet.

Dans deux autres entretiens, la résistance prend un autre aspect, celui d'un modèle organisationnel de la journée de détention. L'un résiste en « *se levant tard et en se couchant tard pour que le temps passe plus vite* », tandis que l'autre affirme suivre strictement un planning qu'il a lui-même établi :

« *Depuis que je suis à l'isolement, j'essaie de suivre un programme précis pour ne pas faire n'importe quoi. Je mange toujours aux mêmes heures, je fais du sport quotidiennement et j'étudie. Je ne veux pas rester inactif.* »

⁵⁷ Voir le guide d'entretien « personne détenue placée au quartier d'isolement » modifié (voir annexe 5)

Les différentes formes de résistance dont les personnes détenues s'emparent ont pour objectif de lutter contre la mise à l'écart dont elles sont convaincues d'être objets lorsqu'elles sont affectées au quartier d'isolement.

3.3. Les interactions entre surveillants et surveillés au quartier d'isolement : le paroxysme des phénomènes relationnels identifiés en détention ordinaire ?

Les résultats de l'enquête exploratoire avaient souligné le caractère déterminant de l'organisation de travail des personnels de surveillance en brigade dans le traitement des données concernant les interactions entre surveillants et surveillés au quartier d'isolement. Il convient donc de rappeler au préalable que ce phénomène peut constituer un facteur de proximité dans les rapports sociaux dans la mesure où il traduit une présence régulière de l'agent. De plus, les données obtenues dans le cadre des recherches de deuxième année semblent recouper les résultats analysés lors de l'enquête exploratoire en venant les confirmer. A nouveau, le recours à la littérature permettra d'inscrire ces travaux dans un cadre théorique.

3.3.1. L'inscription des interactions entre surveillants et surveillés au quartier d'isolement dans la continuité des rapports sociaux de la détention ordinaire

Cette partie a pour objectif de vérifier l'hypothèse selon laquelle les interactions entre surveillants et personnes détenues au quartier d'isolement s'inscrivent dans la continuité des phénomènes caractérisant les relations en détention ordinaire. Marquées par une certaine complexité se traduisant par une logique paradoxale de distance et de proximité, ces dernières sont reproduites dans un lieu où la communication avec le surveillant est, pour la personne détenue, le seul espace physique de communication en détention.

3.3.1.1 Un relationnel a priori marqué par une distance revendiquée par les deux groupes sociaux

L'idée selon laquelle la constitution d'un « *monde commun* »⁵⁸ est impossible en prison se retrouve aussi bien dans les discours des surveillants que dans ceux des personnes détenues interrogées lors de l'enquête de terrain. Il s'agirait alors de deux groupes distincts et identifiés comme tels par les membres qui les composent, évoluant dans un même espace. Si ce lieu est physiquement partagé, il est également caractérisé par des limites qui marquent les relations entre les deux groupes.

Cette thèse est dans un premier temps validée dans le discours des quinze personnes détenues « ordinaires » rencontrées lors des entretiens. Dans les développements de leurs réponses à la question n°4⁵⁹, la plupart d'entre elles utilisent un vocabulaire relativement positif évoquant une distance de fait pour définir les relations qu'elles entretiennent avec les surveillants. La notion de « *respect* » revient alors souvent. Les individus faisant régulièrement l'objet d'incidents disciplinaires affirment quant à eux que, s'ils entrent parfois en conflit avec certains surveillants, le principe de respect n'est néanmoins pas exclu :

« C'est généralement toujours avec les mêmes surveillants que je me prends la tête. Je suis d'ailleurs allé au quartier disciplinaire pour ça. Avec les autres, ça va. Ceux qui me respectent, je les respecte. »

Toutefois, la notion de respect dans les relations n'est pas synonyme de proximité. L'imperméabilité entre les deux groupes surveillants/surveillés est rapidement évoquée dans les discours des personnes interrogées : « *le surveillant, c'est le surveillant* », « *le surveillant fait son métier, moi je suis un détenu, ça ne peut pas être mon ami* », « *si les relations sont assez bonnes, il n'y a malgré tout aucune affection* ». Les termes d'« *amitié* » et d'« *affection* » sont d'ailleurs écartés spontanément tout au long de certains développements, comme si celui de « *relations* » portait à confusion. Ce discours semble venir ici contrebalancer la première partie de la réponse qui valide l'hypothèse selon laquelle des rapports sociaux existent. La volonté des acteurs de légitimer ces interactions en les définissant comme distancées vient alors valider la thèse d'Antoinette

⁵⁸ Chauvenet A., Rostaing C., Orlic F., *La violence carcérale en question*, op. cit., p. 21

⁵⁹ Voir le guide d'entretien « personne détenue placée en détention ordinaire » (voir annexe 6)

Chauvenet qui identifie une complexité des rapports sociaux en détention en partie due à l'absence de reconnaissance institutionnelle⁶⁰.

Ce schéma est reconstruit au quartier d'isolement, les interactions s'inscrivant alors dans la continuité des rapports nourris en détention ordinaire. Les notions de « *respect* » et de « *politesse* » sont d'abord utilisées dans les discours des personnes détenues affectées à l'isolement : « *ici c'est tranquille, les surveillants respectent tout le monde* ». Sont ensuite mobilisées celles de distance et de limites :

« Je pense être bien perçu par les surveillants : ils parlent avec moi, je parle avec eux. C'est de la bonne entente. Je suis content de voir quelqu'un qui ne me juge pas, est poli et me sourit. Avec le surveillant, chacun sa place, chacun sa barrière. »

Interrogés sur les mêmes points, les surveillants appartenant à la brigade QADI proposent des réponses rejoignant celles des agents de la brigade QI/QD rencontrés lors de la phase de pré-enquête. A nouveau, le principe selon lequel il existe une distance, une frontière, dans la relation avec la personne détenue est abordé lorsqu'est posée la question n°8⁶¹. Un agent affirme ainsi qu' « *il y a toujours une barrière entre surveillants et détenus* ». Cette idée laisse donc penser que le surveillant intègre l'ensemble de ces notions dans la définition qu'il donne de son métier. Le fait d'exercer ses missions dans un espace de détention spécifique comme le quartier d'isolement ne semble pas, dans un premier temps, modifier les rapports qu'il entretient avec la personne détenue. Ces derniers restent « *normaux* », « *professionnels* », « *sans régime de faveur, ni abus de pouvoir* ». Les relations seraient ainsi « *comparables à celles de la détention ordinaire* », les détenus « *n'ont ni plus ni moins qu'un autre détenu* ».

L'idée d'étanchéité entre les deux groupes partageant un espace commun est donc redessinée au quartier d'isolement. Le relationnel s'y inscrit alors dans la continuité de celui du reste de la détention. Ainsi, si les échanges sont réels, ces derniers sont néanmoins déterminés par l'appartenance à tel ou tel groupe. Au regard de ces développements, les résultats obtenus lors de ces recherches convergent a priori vers la

⁶⁰ Faugeron C., Chauvenet A., Combessie P., « L'échange et la prison » in *Approches de la prison*, op. cit., p.68

⁶¹ Voir le guide d'entretien « surveillant QI » (voir annexe 1)

thèse suivante : la détention constitue un espace relationnel dont les interactions se caractérisent par une certaine indifférence, un détachement, une froideur. De plus, l'imperméabilité des deux groupes partageant cet espace semble devenir le facteur d'une essentialisation des membres qui les composent. Les données traitées laissent en effet apparaître dans les discours l'existence de la figure du surveillant et de celle du détenu.

3.3.1.2 Des rapports sociaux complexifiés par l'existence d'échanges libres et informels

Pourtant, la thèse d'une distanciation schématique mérite d'être nuancée par certains propos issus des discours des individus interrogés parmi les deux groupes. Les interactions en détention prennent parfois un aspect moins froid, moins indifférent que la définition donnée dans un premier temps.

Une personne détenue évoluant en détention ordinaire déclare ainsi que « *les surveillants font leur travail mais sont parfois souples avec la règle* ». Une autre affirme que l'agent lui demande parfois des « *services* » comme « *l'aider à résoudre un problème en discutant avec un autre détenu* ». A l'inverse, un individu affecté au quartier d'isolement reprendra cette notion de service : « *comme les surveillants savent que l'isolement c'est difficile, ils nous rendent plus facilement des services* », comme « *faire passer de la nourriture ou un peu de tabac* ». La thèse d'Antoinette Chauvenet⁶² selon laquelle il existerait au sein de la détention un système de don et de contre-don qui structurerait les relations sociales entre surveillants et personnes détenues est vérifiée. Si ces échanges sont libres et réciproques, ils sont également informels et institutionnellement non reconnus. Pourtant, ils sont généralement légitimés par les acteurs par le motif de la pacification de l'espace carcéral.

En conclusion, les rapports sociaux en détention s'articulent autour de représentations paradoxales, ce qui illustre la pluralité des interactions entre les individus évoluant au sein d'un même espace, celui de la prison. En effet, si le principe de relations distancées semble être celui que les discours reconnaissent a priori comme l'unique

⁶² Faugeron C., Chauvenet A., Combessie P., « L'échange et la prison » in *Approches de la prison*, op. cit., p.58

schéma relationnel légitime par les individus, son assouplissement se traduit néanmoins concrètement par certaines réalités qui trouvent leur cadre théorique dans les thèses de Corinne Rostaing⁶³ et d'Antoinette Chauvenet⁶⁴. Ainsi, les statuts proposés par l'institution sont parfois renégociés afin de créer un espace pacifié où les conflits peuvent être résolus par le dialogue, l'idée de « services » inscrits dans une logique de réciprocité venant illustrer ce point. Ces mécanismes se retrouvent alors aussi bien en détention ordinaire qu'au quartier d'isolement. Toutefois l'hypothèse proposée est celle d'une amplification de ce phénomène dans ce dernier au regard des spécificités qu'il présente en terme de lieu d'enfermement. L'impossibilité pour les personnes détenues de se constituer physiquement en groupe serait en effet un facteur paroxysmique de la recomposition des interactions entre surveillants et personnes détenues dans le sens d'un rapprochement dans les rapports sociaux.

3.3.2. Le quartier d'isolement : le paroxysme des phénomènes relationnels de la détention

Les données obtenues lors de l'enquête exploratoire convergeaient vers un renforcement des relations entre les surveillants et les personnes détenues au quartier d'isolement. Le principal motif évoqué pour expliquer de tels résultats est l'ensemble des spécificités de ce lieu en matière de régime de détention. Antoinette Chauvenet souligne en effet qu'en prison, le rythme des échanges entre les deux groupes peut s'intensifier si le cadre réglementaire est plus sévère⁶⁵. Le surveillant appréciera librement l'opportunité d'interagir ou non avec la personne détenue, et d'offrir ainsi à cette dernière un espace de sociabilité.

3.3.2.1 Des échanges informels teintés de proximité

Au quartier d'isolement, les surveillants et les personnes détenues font parfois le choix du contact et du dialogue. Ce rapprochement relationnel, s'il est libre et informel,

⁶³ Faugeron C., Chauvenet A., Combessie P., « Les relations entre surveillantes et détenues » in *Approches de la prison*, op. cit., p.120

⁶⁴ Faugeron C., Chauvenet A., Combessie P., « L'échange et la prison » in *Approches de la prison*, op. cit., p.58

⁶⁵ *Ibid.*, p.65

crée en outre une forme de sociabilité dans un lieu de la détention où la notion est antinomique avec celle même d'isolement.

Les personnes détenues évoluant en détention ordinaire ont été interrogées sur leurs représentations des relations entre surveillants et surveillés au quartier d'isolement. Si elles reconnaissent aisément dans leurs réponses que les agents assouplissent régulièrement la règle sur la cursive, elles déclarent néanmoins que ce mécanisme n'existe pas à l'isolement. Il n'y aurait alors aucun espace relationnel dans cette partie de la détention : « *au quartier d'isolement, les surveillants et les détenus ne se rencontrent pas* ». L'un d'eux s'appuie sur sa propre expérience pour affirmer que les rapports sociaux y sont plus distancés :

« Quand j'étais au quartier disciplinaire, le surveillant a refusé de faire passer des cigarettes. Les surveillants font leur boulot mais sont moins souple. Au quartier d'isolement, ce sera pareil, ils seront plus stricts avec la règle. »

Un autre déclare en outre :

« Il ne doit y avoir aucun contact entre le surveillant et le détenu, c'est cloisonné. Le contact se fait éventuellement au repas et en promenade, mais sinon la porte est fermée. En détention ordinaire, le surveillant laisse plus de souplesse. »

Ces représentations ne trouvent pourtant pas leur traduction concrète dans les réalités des relations au quartier d'isolement, les recherches effectuées démontrant en effet que les personnes détenues qui y sont affectées cherchent généralement à entrer en contact avec le surveillant et à nouer avec ce dernier un dialogue pacifié. Ce choix est a priori rationnel : l'agent étant le seul « autrui » avec lequel l'individu peut socialiser, l'intérêt est d'établir des rapports les moins conflictuels possibles. Le surveillant semble alors ici venir se substituer, sur le plan relationnel, aux individus avec lesquels les personnes incarcérées auraient naturellement socialisés. En effet, les données précédemment traitées allaient davantage dans le sens d'une imperméabilité des deux groupes sociaux en détention, notamment sur les plans de l'entraide et de la solidarité. Toutefois, au quartier d'isolement les interactions se recomposent dans le sens d'un rapprochement. L'une des personnes détenues interrogées affirme ainsi que parfois les surveillants lui parlent pour

lui « *remonter le moral* ». Une autre déclare en outre, au sujet de ses rapports avec les agents au quartier d'isolement :

« Nos relations se passent très bien, étant donné que ce sont les personnes qu'on voit le plus souvent. En plus ce sont toujours les mêmes surveillants donc certaines relations se créent. Il y a de la communication car on y est obligé : on ne voit qu'eux. »

Les surveillants interrogés reconnaissent également que le dialogue avec les personnes détenues est plus soutenu au quartier d'isolement qu'en détention ordinaire. La plupart d'entre eux expliquent ce phénomène par les moyens professionnels supplémentaires dont ils disposent au quotidien. Tout d'abord l'agent a « *plus de temps qu'en détention ordinaire* », et donc « *plus de temps pour parler avec les détenus* » qui sont également « *moins nombreux* ». Il reconnaît en outre accorder à la personne détenue une « *écoute plus attentive* ». Ainsi, la notion de confiance, déjà abordée lors de la phase d'enquête exploratoire se retrouve à nouveau dans certains discours : « *le détenu se confie davantage* ». Pour un surveillant questionné sur ce point, cette proximité « *simplifie* » les rapports, tandis que pour un autre elle crée « *presqu'une relation de confiance* ». Un dernier affirme néanmoins que ce rapprochement n'est qu'« *une question de moyens* » : « *si j'avais plus de temps, je parlerai davantage aux détenus en détention ordinaire* », la logique ici étant donc celle de l'opportunité.

La question de la liberté dans la relation avec le surveillant se pose pour la personne détenue. Si la thèse d'Antoinette Chauvenet fait en effet apparaître la notion de choix pour l'agent, elle nuance également son propos en évoquant l'asymétrie⁶⁶ qui caractérise les interactions entre surveillants et surveillés. Ainsi, la personne détenue nourrit à l'égard du surveillant une certaine dépendance relationnelle, phénomène qui sera amplifié au quartier d'isolement : « *on n'y est obligé : on ne voit qu'eux* ». Les surveillants de la brigade ont également conscience de ce point. L'un d'eux affirme qu'« *il faut être à l'écoute des détenus car ils ne peuvent parler à personne d'autre* » ; et un autre d'ajouter : « *les détenus isolés se confient à nous car nous sommes leurs seuls interlocuteurs* ». La communication semble ici être teintée d'obligations, d'impératifs et

⁶⁶ *Ibid.*, p.58

de non-choix « *il faut* », « *on est obligé* », « *seuls interlocuteurs* » ce qui laisse penser que ces mécanismes de rapprochement ne seraient a priori pas spontanément admis par les deux groupes sociaux.

Les relations surveillants/surveillés au quartier d'isolement se recomposeraient alors dans le sens d'une proximité informelle du fait de leur établissement dans un espace relationnel contraint. Par conséquent, la légitimation des interactions par les acteurs s'opère à travers l'angle des stratégies mises en place par ces derniers pour justifier l'amplification des échanges entre eux. Les résultats de l'enquête de terrain révèlent à ce propos un certain nombre de différences dans les motivations.

3.3.2.2 Des motivations et stratégies relationnelles différentes selon les acteurs

Alors que dans le guide d'entretien « surveillant QI », la notion de stratégie apparaît clairement à la question n°9⁶⁷, le choix a été fait de ne pas la mentionner dans celui de la « personne détenue placée à l'isolement »⁶⁸. Le postulat était alors le suivant : les rapports étant asymétriques et l'opportunité relationnelle appartenant au surveillant, la personne détenue n'est libre de déterminer ni la nature ni les objectifs des échanges. Pourtant, les données obtenues à partir des développements spontanés des individus incarcérés font apparaître que ces derniers définissent rationnellement des logiques motivationnelles lorsqu'ils entrent en contact avec les agents.

Les résultats de l'enquête exploratoire indiquaient que les réponses à la question n°9 du guide d'entretien variaient selon les surveillants interrogés. Les recherches effectuées au cours de la deuxième année identifient les mêmes disparités, bien que celles-ci soient moins marquées dans les discours des cinq agents appartenant à la brigade QADI interrogés. Parmi eux, trois déclarent ne mettre en place aucune stratégie dans leur relation avec les personnes détenues. Les contenus de leurs réponses sont sensiblement similaires. Ils développent en effet l'idée selon laquelle les personnes détenues auraient la capacité de repérer de telles manœuvres, ce qui le rendrait par conséquent inefficaces : « *je ne recherche rien de particulier dans la relation car le détenu est malin, je ne vais donc pas m'embêter avec ça* » ou encore « *je ne mets pas de stratégie en place car le*

⁶⁷ Voir guide d'entretien « surveillant QI » (voir annexe 1)

⁶⁸ Voir guide d'entretien « personne détenues placée à au quartier d'isolement » modifié (voir annexe 5)

détenu analyse rapidement le surveillant, sait comment l'agent va réagir et s'adapte donc à lui ». De nouveau, la personne détenue est essentialisée, ici selon des critères de ruse et d'ingéniosité. Le surveillant ne pourrait définir aucun objectif dans les échanges effectués avec l'individu incarcéré dans la mesure où celui-ci anticiperait les manœuvres auxquelles l'agent aurait recours. Une autre réponse vient néanmoins nuancer cette donnée. Si la notion de stratégie reste absente, le professionnel s'attache toutefois à définir des objectifs lorsqu'il entre en relation avec la personne détenue :

« J'ai plusieurs objectifs : la prévention des suicides, l'observation de la radicalisation... Etant donné que j'ai plus de temps et moins de détenus qu'en détention ordinaire, je peux me les fixer. Par contre, je ne mets pas en place de stratégie, j'essaie vraiment d'être équitable avec les détenus, même si ce n'est pas toujours facile. »

Un dernier surveillant déclare quant à lui avoir la volonté de déterminer des stratégies relationnelles dans ses rapports avec les personnes détenues. Cependant il affirme que ces manœuvres sont mises à mal par leurs interlocuteurs eux-mêmes. Les représentations précédemment identifiées sont une nouvelle fois mobilisées :

« J'essaie d'en savoir plus sur leurs affaires. On joue également un rôle dans le renseignement pénitentiaire, on tente de repérer quand un détenu est radicalisé... On essaie aussi de mettre en place des stratégies mais ça reste compliqué car ils sont très malins. »

Cette dernière réponse s'inscrit dans la continuité du contenu de celle donnée à la question n°4⁶⁹. Le surveillant atteste en effet qu'en travaillant au quartier d'isolement, celui-ci doit être plus observateur qu'en détention ordinaire, dans la mesure où les affaires judiciaires y sont plus « importantes », et qu'ainsi, l'agent travaille aussi bien « pour la cellule de renseignement » que pour « prévenir les risques suicidaires ».

En parallèle, les agents travaillant au quartier d'isolement déclarent que les personnes détenues elles-mêmes, lorsqu'elles interagissent avec les surveillants, se fixent

⁶⁹ Voir guide d'entretien « surveillant QI » (voir annexe 1)

un certain nombre d'objectifs et mettent alors en place des stratégies pour les remplir, se fondant principalement sur la notion d'adaptabilité. Ainsi, dans la structure où se sont effectuées les recherches de deuxième année, les commissions de discipline ont lieu les mardis et jeudis matins. Un surveillant affirme alors que les personnes détenues s'accommodent de ce planning car « *ils savent que l'agent ne sera pas disponible pour eux et sont donc plus calmes* ». De même, un autre déclare qu'il existe une règle informelle dans ses échanges avec les individus incarcérés, connue de ces derniers et impliquant la réciprocité : « *c'est donnant-donnant, s'ils sont corrects, je rends service, mais s'il y a des insultes, plus rien ne passe* ». Les théories de Mauss reprises par Antoinette Chauvenet⁷⁰ sont donc à nouveau mobilisées. Le surveillant utilise le mécanisme de don et contre-don pour transformer son lieu de travail en espace pacifié. Selon le même schéma, la personne détenue respecte la règle informelle dictée par l'agent afin d'obtenir des avantages. La notion de « *service* » revient ici dans les discours des surveillants et surveillés interrogés lors des différents entretiens. Le phénomène, déjà identifié en détention ordinaire, est amplifié dans cet espace où le choix de l'interlocuteur social est restreint.

A la lecture de l'analyse effectuée des données recueillies dans le cadre du travail de recherche, l'hypothèse selon laquelle le quartier d'isolement se caractériserait par un paroxysme des phénomènes relationnels de la détention se vérifie donc. Qu'il s'agisse de l'informalité des échanges, de leur liberté, de l'asymétrie qui existe entre surveillants et surveillés, ou encore des différents objectifs mis en place par les deux groupes sociaux, l'ensemble de ces mécanismes s'inscrit à la fois dans la continuité des spécificités interactionnelles de la prison et dans leur amplification. Ces dernières trouvent leur traduction théorique dans la littérature sociologique, plusieurs fois mobilisée pour tenter d'expliquer les particularités identifiées sur le terrain. Ainsi, la thèse d'Antoinette Chauvenet, selon laquelle « *le surveillant rendra d'autant plus service au détenu que le régime est plus sévère et la discipline serrée* »⁷¹ est validée par les résultats obtenus lors de l'enquête. Les échanges y sont en effet accrus dans le sens d'un rapprochement entre les acteurs.

⁷⁰ Faugeron C., Chauvenet A., Combessie P., « L'échange et la prison » in *Approches de la prison*, op. cit., p.58

⁷¹ *Ibid.*, p.65

3.4. La recomposition des échanges au quartier d'isolement : quel traitement pratique de cette donnée par la hiérarchie ?

Si, dans le cadre de ce travail de recherche, l'hypothèse d'une recomposition des échanges entre surveillants et personnes détenues au quartier d'isolement est validée, il convient à présent d'analyser quel traitement pratique de cette donnée est opéré par la hiérarchie.

3.4.1. La mission de surveillance au quartier d'isolement : une revalorisation professionnelle ?

En ce qui concerne la question de la valorisation professionnelle du surveillant travaillant au quartier d'isolement, les données obtenues dans le cadre des recherches de deuxième année recoupent celles traitées lors de la phase d'enquête exploratoire. Les discours des différents agents interrogés vont dans le sens d'une réponse affirmative à cette hypothèse.

3.4.1.1 Un recrutement fondé sur des compétences renforcées

La question n°4 du guide d'entretien « surveillant QI »⁷² interroge les professionnels sur les méthodes de recrutement qu'ont connu derniers pour intégrer l'équipe de surveillants travaillant au quartier d'isolement. Si les individus rencontrés lors des différents entretiens ne pensent pas devoir mobiliser d'autres compétences que celles demandées au surveillant exerçant en détention ordinaire, tous sont néanmoins unanimes sur le caractère renforcé de ces savoir-faire dans l'exercice de leurs missions professionnelles.

Concernant leur recrutement, les cinq agents de la brigade ont été retenus selon des méthodes différentes. Ainsi, l'un d'entre eux a été reçu en entretien par l'adjoint au chef d'établissement qui lui a demandé d'intégrer l'équipe au regard de son profil, tandis que les quatre autres ont postulé d'eux-mêmes lorsqu'un poste s'est libéré. Si, parmi ces

⁷² Voir la question n°4 du guide d'entretien « surveillant QI » (voir annexe 1)

derniers, un agent a rencontré un membre de la direction suite à leur candidature, les trois derniers n'ont pas été reçus en entretien. Aucun d'entre eux ne s'est vu communiquer explicitement les critères sur lesquels il avait été recruté. Tous pensent toutefois que la décision est fondée sur certaines de leurs qualités personnelles comme « *l'assiduité* », « *le sérieux* » ou encore « *l'ancienneté* ».

S'agissant maintenant des compétences qu'ils pensent devoir mobiliser au quotidien, celles-ci ne diffèrent pas des savoir-faire demandés à l'agent en détention ordinaire. Néanmoins, elles doivent être selon eux renforcées au quartier d'isolement. Le surveillant sera alors « *plus observateur* », il devra faire preuve de « *plus de psychologie et de relationnel* » mais aussi de « *plus de vigilance* ». Tous les individus interrogés justifient cette idée par l'existence de spécificités du quartier d'isolement en tant que lieu de détention.

Le renforcement des compétences pose en outre la question de la revalorisation professionnelle. Le surveillant travaillant au quartier d'isolement s'est ainsi vu questionné lors des entretiens sur les réalités des mécanismes de transformation et de reconnaissance méliorative du métier dans l'exercice de ses missions.

3.4.1.2 Une revalorisation professionnelle ?

Les surveillants interrogés ne sont pas unanimes sur la question de la revalorisation de leur métier⁷³ provoquée par l'exercice de leurs missions professionnelles au quartier d'isolement. S'ils reconnaissent devoir renforcer leur savoir-faire sur leur lieu de travail, ils n'affirment néanmoins pas que ce phénomène conduit systématiquement à une reconnaissance accrue de leur fonction.

Trois agents déclarent que leur métier est « *transformé* » et devenu « *plus intéressant* » qu'en détention ordinaire. Ils l'expliquent par le fait que leurs qualités d'observation et d'écoute se soient consolidées et leur « *relationnel avec les détenus* » modifié. Néanmoins ce changement n'entraîne « *pas forcément une revalorisation professionnelle* », ils affirment en effet « *rester toujours surveillants* ». Deux agents évoquent quant à eux un réel mécanisme de reconnaissance méliorative de leur métier, notamment par la hiérarchie. La revalorisation serait alors effective « *vis à vis de la*

⁷³ Voir la question n°11 du guide d'entretien « surveillant QI » (voir annexe 1)

direction qui contacte parfois directement le surveillant pour avoir des informations sur un détenu ». En outre, le fait d'appartenir à une brigade dont l'intégration passe par un recrutement crée selon l'un des individus rencontrés en entretien « *un lien de confiance entre le surveillant et le directeur* ».

Cette dernière donnée laisse apparaître l'idée de l'existence d'échanges directs entre les surveillants travaillant au quartier d'isolement et la direction. Ce phénomène avait déjà été relevé lors de l'enquête exploratoire et se retrouve de nouveau à travers les résultats obtenus lors des recherches effectuées en deuxième année. Cela peut s'expliquer en partie par divers facteurs. Tout d'abord l'endroit où se tient la commission de discipline, présidée par l'un des membres de la direction, est également le lieu de travail du surveillant QADI. Ensuite, la structure où a été réalisée l'enquête ne dispose pas de gradé dédié spécifiquement au quartier d'isolement. Le surveillant serait donc l'agent référent en la matière pour la direction qui ne peut communiquer avec des professionnels intermédiaires. En tout état de cause, les agents interrogés à ce sujet⁷⁴ reconnaissent « *voir plus souvent la direction* » que lorsqu'ils exerçaient leurs missions en détention ordinaire. L'un d'eux déclare même : « *j'ai maintenant des relations différentes avec la direction, je suis amené à travailler en collaboration avec elle* », tandis qu'un autre affirme qu'« *on nous demande notre avis alors qu'on n'est que surveillants* ».

Ces éléments semblent aller dans le sens d'une revalorisation professionnelle du surveillant travaillant au quartier d'isolement, en raison notamment d'une reconnaissance méliorative des fonctions par la direction.

3.4.2. Conclusion : la recomposition des relations entre surveillants et détenus au quartier d'isolement, quelles perspectives pour la direction ?

En quoi la direction peut-elle se saisir de la recomposition des relations entre surveillants et personnes détenues pour déterminer les perspectives attachées au quartier d'isolement d'un établissement pénitentiaire ? Quels avantages un directeur tire-t-il de l'amplification de tels échanges ? Quels inconvénients doit-il identifier en parallèle ? L'ensemble de ces questions permet d'ancrer ce travail de recherche dans les réalités de

⁷⁴ Voir la question n°12 du guide d'entretien « surveillant QI » (voir annexe 1)

l'exercice d'un métier, l'objectif de ce dernier point étant en effet de dégager des pistes de réflexion pour le directeur des services pénitentiaires.

Pour ce faire, cinq directeurs et directrices des services pénitentiaires exerçant dans des établissements différents ont été contactés par téléphone. A cette occasion deux questions leurs ont été posées :

- Pensez-vous qu'un rapprochement dans les échanges entre surveillants et personnes détenues au quartier d'isolement soit quelque chose de positif ?
- Pensez-vous que ce phénomène peut présenter des inconvénients ?

Pour l'un des interlocuteur qui exerce actuellement en centre de détention, la question d'un rapprochement entre surveillants et personnes détenues au quartier d'isolement ne trouve que peu de traduction concrète dans sa réalité professionnelle. Le directeur déclare alors :

« Je trouve que le problème est qu'il y a une assimilation entre le quartier d'isolement et le quartier disciplinaire, d'abord parce que c'est au même endroit dans l'établissement et ensuite parce que c'est le même agent qui couvre les deux zones. On se rend également compte que sont souvent placés à l'isolement des détenus pour des motifs para-disciplinaires, comme la neutralisation d'un trafiquant. C'est pourquoi les relations sont plutôt des rapports de défiance. Je crois que les surveillants font une confusion entre QD et QI et traitent les détenus isolés comme des personnes punies. Ils leurs interdisent par exemple de se faire passer des objets, alors que sur la courserie, les portes sont ouvertes. »

Lorsque l'idée d'un renforcement des échanges entre les deux groupes sociaux est évoquée au cours de l'entretien au regard d'autres exemples de structures pénitentiaires, le professionnel y voit un phénomène positif à encourager dans la mesure où le quartier d'isolement ne doit pas appliquer un régime comparable au quartier disciplinaire.

Une autre personne contactée interroge la notion même de « rapprochement » dans laquelle elle repère aussi bien des avantages que des inconvénients pour l'établissement :

« Qu'entend-t-on par rapprochement? Si c'est une meilleure connaissance des détenus par les observations, un investissement et une maîtrise des procédures sur une zone très spécifique, alors oui c'est positif. D'autant que les relations à l'autre sont limitées au quartier d'isolement. C'est pourquoi il faut alors favoriser les brigades. Le choix de surveillants sensibles à la discussion et intéressés par la réinsertion limitera le risque suicidaire et les effets négatifs de l'isolement. Mais ce rapprochement nécessitera de placer à la tête de cette brigade un gradé et/ou un officier dédié, pour en limiter les dérives. Les détenus peuvent se montrer manipulateurs et dangereux. L'encadrement doit veiller à superviser cette équipe pour les aider à prendre de la distance avec ces profils spécifiques qui de fait peuvent utiliser ce rapprochement à des fins malveillantes. »

Le directeur doit donc se placer comme le garant d'une vigilance accrue dans l'espace relationnel du quartier d'isolement. Cette idée rejoint celle d'un surveillant interrogé en entretien lors de l'enquête de terrain⁷⁵ : *« cela rassure le détenu de voir toujours les mêmes surveillants, les mêmes visages... mais ce n'est pas forcément sécurisant car on finit par baisser la garde »*. Ce phénomène, qui constitue une dérive du mécanisme d'amplification des rapports sociaux au quartier d'isolement, mérite donc d'être relevé par le directeur qui pourra alors s'en saisir et mettre en place des palliatifs. Selon le développement, il s'agirait de la présence d'un encadrement direct et référent qui constituerait un personnel intermédiaire entre la brigade et la direction.

Cette dernière peut en parallèle encourager les contacts entre les surveillants et les personnes détenues : *« un rapprochement peut être intéressant au regard du profil des personnes affectées à l'isolement, la proximité permettant le recueil d'informations intéressantes pour la gestion des détenus »* à condition que ceux-ci soient cadrés et *« respectent les principes de sécurité de l'établissement »*. L'observation et le dialogue doivent en outre être valorisés au quartier d'isolement, dans la mesure où ces outils permettent de prévenir les incidents et les risques suicidaires : *« il faut que les surveillants soient dans l'observation et la communication »*.

⁷⁵ Voir la question n°10 du guide d'entretien « *surveillant QI* » (voir annexe 1)

Un dernier interlocuteur voit de manière générale dans le caractère soutenu des échanges entre surveillants et personnes détenues en prison un élément positif méritant d'être développé davantage :

« Si je me base sur l'expérience de mon centre de détention avec 90% de régime « portes ouvertes », je trouve que les relations entre surveillants et détenus ne sont pas assez nombreuses. Je serais donc favorable à un rapprochement entre les deux groupes dans toute la détention, quartier d'isolement compris. »

Cette dernière idée fait écho aux théories d'Antoinette Chauvenet selon lesquelles il y aurait un « monde commun » impossible⁷⁶ en détention. Une nouvelle hypothèse pourrait alors être soulevée en miroir de celles ayant déjà aiguillé ce travail de recherche : l'imperméabilité entre les différents groupes sociaux de la prison, auxquels appartiennent respectivement surveillants et personnes détenues, ne serait-elle pas proportionnelle à l'intensité des échanges entre les individus au sein même de ces entités ?

⁷⁶ Chauvenet A., Rostaing C., Orlic F., *La violence carcérale en question*, op. cit., p. 21

Bibliographie

Ouvrages

Aristote, *La Politique*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, coll. Bibliothèque des textes philosophiques, 1989

Goffman E., *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Editions de Minuit, coll. Le sens commun, 1968

L'architecture carcérale, des mots et des murs, sous la direction de Dieu F. et Mbanzoulou P., Enap, Privat, 2011

Rambourg C., « *Les Unités de Visites Familiales. Nouvelles pratiques, nouveaux liens* », Dossiers thématiques – CIRAP

Faugeron C., Chauvenet A., Combessie P., *Approches de la prison*, Paris, Bruxelles, Les Presses de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Département De Boeck Université, coll. Perspectives criminologiques, 1996

Chauvenet A., Rostaing C., Orlic F., *La violence carcérale en question*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Le Lien social, 2008

Cliquennois G., « L'isolement dans les prisons en France : un instrument de gestion actuarielle des risques ? » in *La détention en isolement dans les prisons européennes*, Bruxelles, Bruylant, coll. Droit au Droit, 2004, p.107

Article

Lacaze L., « La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'« analyse stigmatique » revisitée », *Nouvelle revue de psychosociologie* 1/2008 (n° 5), sur <http://www.cairn.info/>, p. 183-199

Sites Web

Conseil d'Etat, « Le contrôle de l'AP par le juge administratif », *Le Conseil d'Etat et la juridiction administrative*, <http://www.conseil-etat.fr/>

Tables des annexes

Annexe 1 : guide d'entretien « surveillant QI »

Annexe 2 : guide d'entretien « personne détenue placée à l'isolement »

Annexe 3 : guide d'entretien « lieutenant QI »

Annexe 4 : guide d'entretien « directeur QI »

Annexe 5 : guide d'entretien « personne détenue placée à l'isolement » modifié

Annexe 6 : guide d'entretien « personne détenue placée en détention ordinaire »

Annexe 1 : guide d'entretien « surveillant QI »

- 1) Age? Sexe? Années d'expérience? Années dans cet établissement?
- 2) Appartient-il à une brigade QI/QD? Si oui, depuis combien de temps?
- 3) Si oui? Quelle a été la méthode de recrutement? Quels critères de recrutement?
- 4) Pense-t-il qu'il doit mobiliser des compétences autres que celles demandées aux surveillants en détention ordinaire? Si oui, lesquelles?
- 5) A-t-il repéré des points communs entre les personnes détenues sur leur manière de communiquer? De vivre l'isolement?
- 6) Des différences? Lesquelles?
- 7) Comment voit-il la personne détenue placée à l'isolement?
- 8) Comment qualifieraient-ils les relations / rapports qu'il entretient avec la personne détenue placée à l'isolement?
- 9) Le surveillant recherche-t-il quelque chose de particulier dans sa relation avec la personne détenue isolée? Si oui, met-il en place des stratégies pour y parvenir?
- 10) Estime-t-il que ces relations sont différentes de celles d'un surveillant/personne détenue en détention ordinaire? Si oui, pourquoi?
- 11) La spécificité de travailler à l'isolement, si elle existe, entraîne-t-elle une transformation du métier de surveillant? Une revalorisation professionnelle?
- 12) Quid des relations qu'il entretient avec la direction?

Annexe 2 : guide d'entretien « personne détenue placée à l'isolement »

- 1) Age? Sexe? Motifs d'incarcération? Motifs du placement à l'isolement? Passé pénal?
- 2) Qu'a provoqué chez vous votre placement à l'isolement en premier lieu? Ce sentiment a-t-il évolué?
- 3) Vous sentez-vous différent des autres personnes détenues (en détention ordinaire)? Si oui, pourquoi?
- 4) Comment pensez-vous être perçu (en tant que personne détenue placée à l'isolement) par les autres personnes détenues? Par les surveillants? Par l'Administration pénitentiaire en général?
- 5) Cette perception de la part des autres est-elle liée à votre profil (qui a justifié un placement à l'isolement) ou à l'isolement?
- 6) "Résistez-vous" à l'isolement? Par quels moyens?

Annexe 3 : guide d'entretien « lieutenant QI »

- 1) Age? Sexe? Années d'expérience? Années dans cet établissement?
- 2) Depuis combien de temps es-il chargé du QI/QD ?
- 3) Quelle a été la méthode de recrutement? Quels critères de recrutement?
- 4) Pense-t-il qu'il doit mobiliser des compétences autres que celles demandées aux lieutenants responsables de bâtiments ? Si oui, lesquelles?
- 5) Comment voit-il la personne détenue placée à l'isolement?
- 6) Pense-t-il que le surveillant recherche-t-il quelque chose de particulier dans sa relation avec la personne détenue isolée?
- 7) Estime-t-il que les relations entre le surveillant et le détenu sont différentes de celles d'un surveillant/personne détenue en détention ordinaire? Si oui, pourquoi?
- 8) le fait d'être chargé du QI/QD entraîne-t-il une transformation du métier de lieutenant ? Une revalorisation professionnelle?
- 9) Quid des relations qu'il entretient avec la direction?

Annexe 4 : guide d'entretien « directeur QI »

- 1) Age? Sexe? Années d'expérience? Années dans cet établissement?
- 2) Nombre d'agents appartenant à la brigade QI/QD?
- 3) A-t-il participé au recrutement des agents appartenant à la brigade QI/QD? Si oui? Quelle a été la méthode de recrutement? Quels critères de recrutement?
- 4) Pense-t-il que les agents de la brigade doivent mobiliser des compétences autres que celles demandées aux surveillants en détention ordinaire? Si oui, lesquelles?
- 5) Comment voit-il la personne détenue placée à l'isolement?
- 6) Attend-t-il des agents qu'ils recherchent quelque chose de particulier dans sa relation avec la personne détenue isolée?
- 7) Estime-t-il que ces relations sont différentes de celles d'un surveillant-personne détenue en détention ordinaire? Si oui, pourquoi?
- 8) La spécificité de travailler à l'isolement, si elle existe, entraîne-t-elle, à ses yeux, une transformation du métier de surveillant? Une revalorisation professionnelle?
- 9) Lui-même, entretient-il des relations différentes avec les agents de la brigade QI/QD?

Annexe 5 : guide d'entretien « personne détenue placée à l'isolement » modifié

- 1) Age? Sexe? Motifs d'incarcération? Motifs du placement à l'isolement? Passé pénal?
- 2) Qu'a provoqué chez vous votre placement à l'isolement en premier lieu? Ce sentiment a-t-il évolué?
- 3) Vous sentez-vous différent des autres personnes détenues (en détention ordinaire)? Si oui, pourquoi?
- 4) Comment pensez-vous être perçu (en tant que personne détenue placée à l'isolement) par les autres personnes détenues? Par les surveillants? Par l'Administration pénitentiaire en général?
- 5) Cette perception de la part des autres est-elle liée à votre profil (qui a justifié un placement à l'isolement) ou à l'isolement?
- 6) "Résistez-vous" à l'isolement? Par quels moyens?
- 7) Comment définiriez-vous vos relations avec les surveillants ?
- 8) Communiquez-vous régulièrement avec les surveillants ?

Annexe 6 : guide d'entretien « personne détenue placée en détention ordinaire »

1) Age? Sexe? Motifs d'incarcération?

2) Comment vous représentez-vous la personne détenue placée au quartier d'isolement ?

3) Pensez-vous qu'il existe des différences entre le quartier d'isolement et la détention ordinaire ?

4) Quelles relations entretenez-vous avec les surveillants ?

5) Pensez-vous que ces relations soient différentes de celles entretenues entre surveillants et personnes détenues au quartier d'isolement ?

Résumé et mots clés

Résumé :

Le quartier d'isolement : une recomposition des relations entre surveillants et détenus ?

Ce mémoire s'intéresse à la question des relations entre surveillants et surveillés au sein du quartier d'isolement, qui constitue un lieu spécifique en détention. Si ces rapports sociaux semblent a priori s'inscrire dans la continuité des phénomènes révélés par le modèle relationnel de la détention ordinaire, les analyses mises en lumière par cette recherche vont davantage dans le sens d'une complexification des interactions.

Pour ce faire, la réalisation d'une revue de littérature a pour objectif d'appuyer la réflexion sur les théories déjà existantes concernant l'isolement carcéral ainsi que les relations entre agents pénitentiaires et personnes détenues. Si les résultats obtenus lors de la phase de pré-enquête recourent en grande partie ces analyses, certains éléments, comme la reconnaissance par la direction de l'espace relationnel surveillants/surveillés, viennent en revanche les nuancer. C'est pourquoi l'un des objets de ce travail de recherche est de vérifier les deux hypothèses, l'une concernant l'étiquetage de la personne détenue isolée, l'autre s'intéressant davantage au mécanisme d'amplification des échanges au quartier d'isolement, et de voir enfin comment la hiérarchie, et le directeur plus particulièrement, peut investir cet espace relationnel.

Mots clés : quartier d'isolement, surveillant, personne détenue, stigmatisation, rapports sociaux